

**PROGRAMME PSDR 3
"POUR ET SUR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL"
2007-2010**



APPEL A PROPOSITIONS DE RECHERCHE OCTOBRE 2007

Réponse avant le 02 janvier 2008, 12h

Le formulaire de réponse est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.inra.fr/psdr3>

AVANT-PROPOS

Le programme PSDR 3 est organisé conjointement par l'Inra, le Cemagref et le Cirad en partenariat avec les Conseils Régionaux de 10 régions : un ensemble "Grand Ouest" composé de quatre régions (Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes) et six autres régions (Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes). Il prévoit deux appels à propositions de recherches : le premier appel a eu lieu en avril 2007. Ce deuxième appel est-à rendre au plus tard le 2 janvier 2008 et bénéficiera d'un financement à partir de 2008. Au total, PSDR3 est doté de près de 10 millions d'euros pour quatre ans et devrait soutenir de 40 à 50 projets de recherche. La réponse à ce deuxième appel doit être faite dans un formulaire unique pour toutes les régions. Le calendrier plus précis du programme et les règles communes à toutes les régions se trouvent p 10 et annexe II.

Ce texte présente d'abord les enjeux et objectifs communs de PSDR3 ainsi que les critères d'éligibilité et de sélection des projets. Puis il détaille région par région les orientations et les thématiques qui leur sont propres. Les annexes présentent des éléments d'information complémentaires pour la mise en œuvre des projets de recherche.

SOMMAIRE

CONTEXTE, ENJEUX ET OBJECTIFS COMMUNS DU PROGRAMME PSDR 3	4
I. Enjeux et profil général du programme	5
II. Problématiques et objet des recherches	6
III. Principaux domaines de recherches	8
CRITERES D'ELIGIBILITE ET D'EVALUATION DES PROJETS DE RECHERCHE	10
I. Critères d'éligibilité des projets	11
II. Procédures et critères d'évaluation des propositions de recherche	11
LE PROGRAMME PSDR EN GRAND OUEST (PSDR GO)	14
I. Pourquoi un programme à l'échelle du Grand Ouest ?	15
II. Les trois thématiques du programme PSDR GO	16
III. Les enjeux transversaux du programme PSDR GO	20
LE PROGRAMME PSDR EN LANGUEDOC ROUSSILLON	23
I. Introduction	24
II. Les axes	25
III. Choix des terrains	31
LE PROGRAMME PSDR EN AQUITAINE	33
I. Quelques traits de l'Aquitaine et de son développement	34
II. Les axes et thématiques de recherche	35
III. Terrains privilégiés d'études	38
IV. Synergies et complémentarités inter-régionales	38
V. Le dispositif PSDR en Aquitaine	38
LE PROGRAMME PSDR EN MIDI-PYRENEES	40
I. Les objectifs généraux du PSDR Midi-Pyrénées	41
II. Les thèmes de recherche prioritaires	42
III. L'animation scientifique et partenariale, la valorisation et la diffusion des résultats	46
LE PROGRAMME PSDR EN RHONE-ALPES	47
I. Cadre général	49
II. Les axes	50
III. Choix des terrains d'application et analyses comparatives transversales	55
IV. Critères régionaux d'éligibilité et de choix des projets	55
LE PROGRAMME PSDR EN AUVERGNE	57
I. Contexte général	58
II. Axes de recherche	59
III. Terrains et interrégionalité	65
IV. Dispositif d'animation	66
LE PROGRAMME PSDR EN BOURGOGNE	67
I. Introduction	68
II. Les axes thématiques	68
III. les questions transversales	72
IV. La valorisation des résultats vers le développement	72
V. Contact	73
VI. Annexe : état des lieux du développement régional en bourgogne	73
ANNEXES	76
I. Annexe 1 : Membres du Conseil scientifique du Programme PSDR	77
II. Annexe 2 : Calendrier des appels à projets et évaluation en 2007 et 2008	78

**CONTEXTE, ENJEUX ET OBJECTIFS COMMUNS
DU PROGRAMME PSDR 3**

I. ENJEUX ET PROFIL GENERAL DU PROGRAMME

PSDR est un programme de recherche centré sur le développement régional sans pour autant traiter des régions comme des entités autonomes. L'aspect territorial doit être présent dans les projets, non comme simple cadre d'analyse, mais en étant au centre de la problématique de recherche. Si certaines régions sont homogènes et ont une identité aisée à identifier, d'autres sont plus hétérogènes et, de ce fait, juxtaposent différents territoires qui peuvent avoir des spécificités propres mais aussi des particularités communes à d'autres régions. Le programme PSDR3 encourage donc l'interrégional, certains territoires d'une région pouvant tisser des liens avec d'autres régions et des thématiques ou analyses communes pouvant être comparées entre ces régions. Dans ce 2^{ème} appel, nous attirons également l'attention pour que soient présentés des projets qui intègrent non seulement les problèmes relevant du rural et de l'agriculture mais aussi les activités multifonctionnelles, économiques, culturelles, sociales, résidentielles, de loisirs et les conflits d'usages qui découlent de ces nouvelles fonctions des espaces.

L'originalité du programme "Pour et Sur le Développement Régional" (PSDR) est d'être conçu et construit au cœur même des dix régions concernées, en lien direct avec les préoccupations des acteurs et avec un cofinancement égal entre les Régions et les organismes de recherche. En regard, le Comité de pilotage de chaque région constitue une instance de décision qui a pour ambition de prendre en compte l'importance des trajectoires de développement des régions et les difficultés qu'elles rencontrent. Il est appuyé par une cellule d'animation qui constitue le lieu privilégié d'échange et de dialogue entre organismes de recherche et partenaires régionaux. Depuis la loi Deferre sur la décentralisation en 1982, les régions n'ont cessé de prendre de l'importance, comme entités administratives décisionnelles et cadres d'analyses situés entre le local et le national, mais aussi en tant que sources de renouvellement des analyses théoriques et de l'action. Elles sont devenues un cadre et un objet de recherche pertinents tant pour les politiques nationales et européennes, que comme niveau de cohésion et d'articulation des dynamiques infra-régionales. La multiplication des champs de recherche et des domaines d'application implique de traiter du développement régional à partir de nombreux objets émergents et à différentes échelles spatiales (cf. II p 7).

A l'initiative de M. Sebillotte, l'INRA a accompagné cette évolution par le biais de 2 programmes PSDR successifs réalisés de 1994 à 2005 avec 3 puis 5 régions. Le programme PSDR3 engagé aujourd'hui sur 2007-2010 est devenu commun à l'Inra, au Cemagref et au Cirad et il prend encore de l'importance puisqu'il concerne pour l'instant les 10 régions citées plus haut et sans doute plus pour le second appel. L'année 2006 a été consacrée à la réalisation dans les régions d'un diagnostic commun entre chercheurs et partenaires, pour évaluer les forces et faiblesses du développement régional, et construire conjointement à partir de là l'énoncé de questions de recherche *via* différentes thématiques liées à la fois aux savoirs techniques, aux règles sociales et aux solutions à mettre en œuvre. La finalité même de PSDR3 est de parvenir à une bonne valorisation scientifique et partenariale des recherches, en étant attentifs à un transfert conjoint des résultats pour les acteurs.

Enfin, PSDR3 met l'accent sur des thématiques de recherches transversales aux régions en encourageant le dépassement des frontières entre elles, de façon à favoriser l'émergence de problématiques communes et de projets de recherches interrégionaux. Cette évolution, encouragée à la fois par les organismes de recherche et les régions, répond à un enjeu de connaissances génériques sur le développement régional, incluant la production de cadres théoriques d'analyses, de méthodes et d'outils de recherche. Dans le programme Grand Ouest, cette dimension est internalisée dans la conception même du dispositif qui encourage l'élaboration de problématiques communes à au moins deux régions sur le "développement territorial". Les quatre régions de

Grand Ouest présentent une diversité de situations notamment infrarégionales, qu'il convient d'exploiter et de comprendre *via* des analyses comparatives. Plus largement, entre toutes les régions, au moins deux profils de recherches interrégionales sont encouragés :

- une "*proximité interrégionale*" qui favorise l'énoncé de problématiques communes à plusieurs régions, liées à des situations partagées et qui implique une intégration des objets et méthodes d'analyse ainsi que la recherche de solutions pour lesquelles l'échelle interrégionale constitue la maille pertinente.
- des *questions de portée plus générale* posées à partir de problématiques transversales que l'on retrouve dans un grand nombre de régions et qui répondent à des préoccupations nationales ou européennes, tant au niveau des diagnostics que des solutions à mettre en œuvre.

En définitive l'enjeu majeur de PSDR3 est de prendre en compte les impératifs suivants :

- mieux identifier et hiérarchiser les enjeux du développement régional à partir d'un diagnostic régional élaboré et partagé entre acteurs et chercheurs,
- prendre le temps nécessaire pour mettre en œuvre une construction conjointe des projets et identifier les modalités et les produits de valorisation et de transfert des résultats,
- améliorer la construction des recherches sur la base d'objectifs scientifiques structurants et innovants, en combinant biotechniques et sciences sociales dans une logique interdisciplinaire,
- susciter des coopérations scientifiques entre chercheurs de plusieurs régions, et pas seulement entre les régions éligibles à ce programme.

II. PROBLEMATIQUES ET OBJET DES RECHERCHES

Le programme PSDR 3 porte sur *l'observation et l'analyse du rôle des dynamiques territoriales dans le développement régional via les interactions entre les différents acteurs, publics et privés, leurs organisations et institutions, les activités économiques, sociales et l'ensemble des ressources valorisées ou valorisables sur les espaces ruraux et périurbains* : l'agriculture, les industries agro-alimentaires et l'alimentation sont bien sûr au cœur de ce programme, mais aussi toutes les activités non agricoles qui leur sont liées sur ces espaces, les services marchands et non marchands, la mise en valeur des ressources qui y sont localisées, etc. En définitive, l'ambition est de prendre en compte toute activité dès lors qu'elle constitue, dans sa relation avec l'activité agricole et les espaces ruraux, un enjeu majeur du développement régional. On peut y adjoindre par exemple des facteurs émergents de développement tels que la qualité et la traçabilité des produits, la montée des préoccupations environnementales et énergétiques, l'innovation et tous les facteurs techniques, les réseaux d'acteurs publics et privés et leurs modes d'organisation, les services aux populations et aux entreprises, les caractéristiques de la main-d'œuvre (qualification, aptitude, relation de travail, place de la pluriactivité), les dynamiques démographiques, etc. On vise aussi à évaluer les effets différenciés de ces processus de développement, en termes d'emplois, d'impacts sur l'environnement, de place accordée aux "nouvelles" fonctions des espaces ruraux, etc. En définitive, il s'agit de s'ouvrir aux enjeux de tous ces aspects pour le "développement régional".

Défini comme une "*portion de l'espace dotée de ressources naturelles et humaines, appropriée et organisée par des sociétés*", le territoire est au cœur des recherches "pour" et "sur" le développement régional. Il ne constitue pas un simple support de ressources à valoriser, mais renvoie à des stratégies d'acteurs et à des entités organisées autour de pratiques techniques liées aux supports biotechniques, mais aussi à leurs aspects

économiques, juridiques, sociaux, historiques et culturels, etc. Le territoire constitue un lieu de création et d'attraction de ressources tant spécifiques que génériques et un cadre d'interaction entre usages de production, de résidence et de récréation, de protection, d'entretien ou de renouvellement des ressources ou des milieux naturels. Le développement territorial ouvre de nombreuses questions scientifiques majeures, largement débattues ces dernières années, qui sont alimentées par les interactions croissantes entre le global et le local :

- La crise des systèmes de production intensifs, les préoccupations environnementales, le renversement des soldes migratoires entre les villes et la campagne, la demande croissante de biens et de services issus du milieu rural, ont peu à peu réintroduit la distinction qui avait disparu entre l'agricole et le rural. Cette mutation est capitale car elle implique un renversement total de perspective dans le passage d'une *logique de la production agricole* dans laquelle l'espace est absent, ou au mieux "neutre et passif", à une *logique de l'espace* en tant qu'entrée privilégiée pour aborder le développement d'un territoire donné à partir de la plus ou moins grande cohérence de différentes activités produisant des biens ou des services, l'agriculture étant l'une d'entre elles.
- Simultanément, avec la multiplication continue des domaines d'application et des champs d'analyse, les approches spatiales du développement territorial sont devenues moins lisibles. Elles sont abordées selon des points de vue différents et à différentes *échelles spatio-temporelles* auxquelles il faut se référer pour rendre compte d'enjeux nouveaux qui conjuguent tous leur filiation avec le "développement" : collectivités territoriales, bassins d'emplois, réseaux d'innovation, littoral, forêts, bassins versants et tous les niveaux de valorisation des ressources naturelles. C'est bien la pluralité de ces dimensions spatiales et leur éclosion rapide qui confèrent au développement régional, territorial, durable, sa force et son contenu scientifique. C'est de cette diversité et de cette complexité qu'il faut rendre compte, en combinant les apports de différentes disciplines.
- Plus le processus de globalisation de la production et des échanges s'intensifie, plus s'accroissent le rôle et l'intérêt d'*échelles spatiales* spécifiques ou reconfigurées, pour analyser la différenciation des activités, produits ou services sur les territoires, et leur contribution au développement régional. Cette montée en puissance de la composante territoriale a pour corollaire le développement de fortes interactions entre l'agriculture et d'autres activités, liées à leurs proximités plus ou moins grandes dans l'occupation de l'espace. Ces liens de proximité permettent - ou non - de construire de nouvelles cohérences territoriales et font du territoire une forme de régulation essentielle et un champ de recherches novateur.
- Du fait qu'ils proviennent de l'usage de ressources mobilisées par des acteurs eux-mêmes toujours localisés ou localisables, de nombreux problèmes environnementaux *globaux* revêtent une forte *dimension territoriale*. A l'inverse, des problèmes considérés comme "globaux", au sens où ils se manifestent et dépendent essentiellement de choix collectifs généraux (cf. réchauffement climatique et politiques énergétiques), peuvent avoir des incidences territoriales différenciées et requérir des adaptations localisées diversifiées. Il faut d'ailleurs rappeler combien l'échelle initiale à laquelle sont abordées les questions d'environnement est définie par la société et ses modes de gouvernance, tandis que les analyses et solutions proposées par les scientifiques et les acteurs ont leurs propres échelles.

Ces changements, qu'ils soient liés aux processus de globalisation et/ou à la montée des références locales, ont à leur tour un effet sur les processus de développement. Les spécialistes des mondes ruraux ont depuis longtemps souligné qu'ils traversent l'espace rural et les activités agricoles et contribuent à leur évolution,

parfois de façon radicale. Les transformations de l'agriculture, les mutations des industries agroalimentaires, leur lien avec la distribution et les consommateurs, le renouveau des espaces ruraux et les nouvelles fonctions qui y prennent place sont toutes marquées par cette interaction complexe entre le global et le local.

III. PRINCIPAUX DOMAINES DE RECHERCHES

Parmi les domaines de recherche qui sont évoqués de façon récurrente dans les diagnostics régionaux et qui sont particulièrement questionnés par les acteurs, on retrouve notamment les suivants :

1. Mutations techniques et structurelles des activités agricoles, forestières et rurales

Depuis de nombreuses années, les statistiques font état, en France, d'un recul des surfaces cultivées, associé à une diminution du nombre d'exploitations. Différentes études montrent également que si l'agriculture demeure un secteur structurant au sein des espaces ruraux, elle n'en a plus le monopole et voit sa place se réduire dans les organisations publiques locales avec l'arrivée de nouveaux acteurs avec lesquels elle doit composer et négocier. De même, le métier d'agriculteur tend à se transformer sous l'impact des changements de modes de production induits par les orientations de la politique agricole et de la globalisation des marchés. La tendance générale est à un développement de la pluriactivité, des activités touristiques et résidentielles, ainsi qu'à une augmentation de la part de l'emploi industriel et des services dans les zones rurales. Par ailleurs, s'imposent de nouvelles normes environnementales et sanitaires et les nouvelles mesures liées à la réforme de la PAC vont bientôt s'appliquer. Ces évolutions vont se traduire par des changements de pratiques culturelles et des systèmes de production agricoles, qu'il convient de qualifier et de prendre en compte dans le développement des territoires.

2. Transformations du contexte et de l'organisation des activités agro-alimentaires

La dynamique de l'augmentation des surfaces cultivées par exploitation ainsi engagée, motivée par la recherche d'économies d'échelles, découle du processus d'industrialisation et de spécialisation des productions, qui nécessite de forts investissements productifs, avec les coûts afférents. Cette dynamique est favorisée par l'évolution de la PAC, ainsi que par l'importance croissante de la grande distribution, devenue un acteur dominant au sein des filières agroalimentaires. La concurrence et la saturation des marchés des produits agricoles entraînent souvent la restructuration de certaines filières qui misent sur la qualité des produits, leur différenciation et la diversification par rapport aux débouchés traditionnels. Mais elles peuvent aussi conduire à des situations de crises, de ruptures et de reconversions territoriales. Toutes ces évolutions posent le problème de l'indépendance des producteurs et des transformateurs et soulèvent la question plus générale *du lien au lieu*, qu'il s'agisse des agriculteurs, toujours plus contraints par des décisions et déterminants extérieurs à leur territoire, ou des transformateurs dont les produits sont souvent coupés de la référence à leur origine.

3. Mutations des usages des espaces ruraux et périurbains et reconfiguration de leur population

Les changements au sein des espaces ruraux sont inscrits dans les reconfigurations spatiales des activités et dans les relocalisations des populations qui les habitent. Les modifications du lien ville campagne constituent l'une des tendances lourdes qui transforment les espaces ruraux, avec l'apparition de la campagne résidentielle, la renaissance des villages et des bourgs, symboles de l'attractivité nouvelle d'un rural remodelé, mais également la montée des tensions foncières. A ces mutations correspondent également des changements dans l'imaginaire et les attentes citoyennes, qu'il s'agisse de consommateurs de produits ou

d'espaces, de nouveaux ruraux ou encore de touristes de passage. Les activités économiques sont à leur tour touchées par le mouvement, avec la montée des activités productives non agricoles et des services dans les espaces ruraux, le développement des activités de loisirs, et d'une agriculture périurbaine à la périphérie des villes, qui entraînent un accroissement des usages urbains de la nature, une recomposition des relations entre anciens et nouveaux ruraux, ainsi qu'entre différents producteurs et consommateurs de biens et d'espaces.

4. Gestion des ressources environnementales et développement durable

La question du développement durable interroge l'évolution des processus et des systèmes de production agricole, et plus largement les relations entre le local et le global qui permettent de bien prendre en compte les dimensions environnementales et sociales. Le plus souvent posée au niveau de la planète, puis des nations, cette question tend aujourd'hui à s'imposer aussi au niveau local. Le développement local ne peut plus se penser en dehors des évolutions générales (changements climatiques, éco prescriptions, dimensions éthiques...), alors que le développement durable tend à imposer ses prescriptions dans les régions, puis dans les aires locales de production. Le développement d'une production s'accompagne de plus en plus souvent d'un échange contre une "zone de nature", à l'intérieur du même territoire ou d'un territoire voisin. Et l'on se demande jusqu'où peut se décliner le caractère fractal du développement durable ; chaque micro zone entre-t-elle dans cette logique ou s'agit-il d'une question plus globale ?

Tous ces enjeux de société conduisent à reconnaître de nouveaux objets d'intérêt et à formuler de nouvelles questions de recherche. Le programme PSDR 3 a pour but de renouveler et d'élargir la manière d'appréhender ces questions en partant de tous ces domaines de recherche.

**CRITERES D'ELIGIBILITE ET D'EVALUATION
DES PROJETS DE RECHERCHE**

I. CRITERES D'ELIGIBILITE DES PROJETS

Toutes les disciplines scientifiques sont éligibles à cet appel à proposition de recherche de PSDR 3. Les objectifs de ce programme impliquent que les projets proposés soient conçus et conduits en associant étroitement les disciplines technologiques (agronomie, zootechnie, écologie et ingénierie écologique, sciences de l'alimentation et des industries agroalimentaires, sciences de l'environnement, etc.) et les sciences sociales (économie, gestion, géographie, histoire, sociologie, droit, sciences politiques, etc.). Est concerné par ce programme tout le potentiel de recherche de l'Inra, du Cemagref, du Cirad, mais aussi celui du CNRS, de l'IRD, des universités et grandes écoles, ... dans les régions ou non PSDR.

PSDR3 est un programme de recherche –avec tous les critères scientifiques que cela implique–, dont la particularité est la *valorisation* auprès des acteurs : il est souhaité que les résultats obtenus soient diffusés et valorisés au cours de la recherche pour déboucher sur des propositions de recherche-développement. C'est ce que résume bien la combinaison du "Pour" et du "Sur" qui est incluse dans PSDR.

Le cœur des projets de recherche doit viser à appréhender en tant que tel, en lien avec le diagnostic régional proposé, les dynamiques territoriales de développement, plutôt que de penser la région ou le territoire comme un simple cadre spatial et de se limiter à l'étude de questions d'intérêt régional, qui peuvent être poursuivies dans d'autres cadres. Cet objectif ambitieux impose d'adopter des approches interdisciplinaires de façon à pouvoir prendre en compte des objets de recherche larges et complexes. Il implique aussi de veiller à ce que la dimension des projets de recherche soit suffisante pour appréhender les dynamiques territoriales dans toute leur complexité et nouer des liens effectifs et visibles avec le développement régional.

Au-delà des approches de terrain et des domaines d'application qui constituent le point fort de PSDR, il est souhaité que soient aussi développés dans PSDR 3 des approfondissements plus théoriques et génériques utiles à l'analyse des dynamiques territoriales : des *concepts* adaptés à la description et la compréhension des profils de développement observés ; des *méthodologies nouvelles*, interdisciplinaires et dynamiques pour analyser et modéliser les processus de développement, au-delà des classiques batteries d'indicateurs ; des *critères d'évaluation* des niveaux de performance du développement, au-delà des définitions usuelles.

II. PROCEDURES ET CRITERES D'EVALUATION DES PROPOSITIONS DE RECHERCHE

1. Procédures et modalités de soumission

Ce programme a un calendrier et des règles communes. Un formulaire, accessible à l'adresse internet <http://www.inra.fr/psdr3>, doit être rempli quelque soit la région considérée. Il doit être retourné par mail à :

Isabelle AVELANGE, isabelle.avelange@paris.inra.fr, avant le 02 janvier 2008 à 12h (date de clôture).

2. Procédures d'admission et de suivi des projets

Le Conseil scientifique du programme « Pour et Sur le Développement régional –PSDR3–», composé de 28 experts de haute renommée scientifique, dont 8 étrangers, de disciplines et de domaines variés aussi bien en sciences biotechniques qu'en sciences économiques et sociales étudie les rapports d'expertises envoyés par deux membres du Conseil scientifique et un ou deux experts extérieurs. Ceux-ci évaluent chaque projet au moyen d'une grille d'expertise reprenant les critères d'évaluation figurant dans cet appel (ci-après).

Le Conseil scientifique délibère sur chaque projet à partir d'un rapport de synthèse des expertises, présenté par un rapporteur et un discutant du Conseil. Cette délibération se conclut par un avis argumenté. Les avis du Conseil concernent les qualités scientifiques et la cohérence des projets selon 8 critères d'évaluation, sans considération des enveloppes budgétaires régionales disponibles. Le Conseil scientifique évalue en outre l'adéquation entre les opérations envisagées, les ressources mobilisées et le soutien demandé comme cela figure parmi les critères.

Les projets sont répartis en 3 groupes : A, B et C. Conformément aux procédures d'admission et de suivi des projets inscrites dans cet appel à proposition de recherche, leur financement est conditionné par l'obtention de la note A ou B attribuée par le Conseil scientifique, mais cette note n'engage pas de fait l'attribution financière aux équipes qui relève des Comités de pilotage régionaux du programme.

Le rapport d'évaluation et le classement du Conseil scientifique est ensuite transmis aux Comités de pilotage des programmes régionaux dont relève la proposition de recherche. Le Comité de pilotage, après un examen détaillé des propositions concernant sa ou ses régions, effectue en séance plénière la sélection définitive des projets le concernant, en fonction à la fois de ses propres priorités et des moyens budgétaires dont il dispose. Un membre du conseil scientifique participe à cette réunion pour faciliter la compréhension de l'avis donné sur chaque projet.

En cas d'avis divergents des Comités de pilotage sur les projets interrégionaux, les cellules d'animation concernées se coordonnent et mettent en œuvre des procédures opérationnelles pour que les Comités de pilotage aboutissent à un accord conjoint sur la solution à retenir, quelle qu'elle soit.

Une fois les projets définitivement acceptés, des procédures d'animation scientifique seront développées à mi-parcours aux plans régional et national, notamment par le biais de séminaires ou écoles chercheurs, afin de favoriser l'émergence de problématiques transversales aux projets et de mettre en commun les analyses et premiers résultats obtenus sur les grands enjeux du développement régional.

Avant la clôture du programme, une évaluation finale de chaque projet sera réalisée. Un symposium sera organisé pour rendre compte des résultats obtenus par le programme.

3. Critères d'évaluation des projets

Le conseil scientifique réalise les deux évaluations mentionnées ci-dessus (initiale et finale) à partir des critères suivants :

- **Adéquation avec l'appel à projets et lien au développement régional :**

- Apports aux objectifs du programme
- Pertinence régionale et interrégionale
- Impact potentiel sur le développement régional

- **Qualité scientifique de la recherche :**

- Qualité de la problématique
- Enjeux théoriques de la recherche
- Présentation de l'état de l'art

- **Qualité de la méthode :**

- Qualités méthodologiques et originalité
- Capacité de mise en œuvre de la méthodologie et fiabilité Justification des disciplines choisies et interdisciplinarité
- Place du terrain et des applications

- **Qualité de l'équipe projet :**

- Savoir-faire et publications antérieures dans le champ de la recherche
- Qualité de l'organisation, de l'animation et de la conduite du projet, Pertinence de la taille de l'équipe et des sous-équipes, crédibilité de leur implication,

- **Qualité du partenariat :**

- Identification claire des partenaires (de terrain et institutionnels)
- Co-construction
- Continuité de la collaboration tout au long du projet

- **Valorisation scientifique de la recherche :**

- Communications, articles et ouvrages prévus

- **Produits attendus pour les acteurs :**

- Activités de transfert et de valorisation prévues avec et pour les partenaires
- Dispositifs de transfert prévus et réseaux d'acteurs visés
- Impacts attendus pour la Région et au delà

- **Faisabilité :**

- Adéquation projet/ressources pour le financement
- Adéquation projet/ressources pour les moyens humains
- Crédibilité du calendrier

LE PROGRAMME PSDR EN GRAND OUEST (PSDR GO)

Addendum à l'appel à propositions de recherches du programme PSDR GO

Cet addendum ne modifie pas l'appel à propositions de recherches du programme PSDR GO initial. Il vise à attirer l'attention des proposant sur certains points sur lesquels il apparaît souhaitable d'insister à l'issue de l'évaluation des réponses au premier appel d'offres.

(1) Deux objectifs majeurs du programme sont de susciter la création ou le renforcement pérenne de réseaux de chercheurs au sein du Grand Ouest et de mettre en œuvre des projets interdisciplinaires.

*(2) Du point de vue thématique et méthodologique, une priorité est donnée aux enjeux transversaux du développement territorial au sein du Grand Ouest tels qu'ils sont énoncés au paragraphe III de l'Appel à projets GO. Cette priorité conduira à privilégier les projets impliquant des chercheurs et des objets ou terrains d'étude **d'au moins** deux régions du GO.*

(3) Pour ce qui concerne la rédaction des projets :

- *Le projet doit bien expliciter son articulation avec le développement régional et/ou territorial.*
- *La structure scientifique et partenariale du projet sera motivée et explicitée : pourquoi associer telle ou telle discipline, ou tel ou tel partenaire ?*
- *Pour la gouvernance et l'organisation pratique de la recherche, il faudra veiller à expliciter l'adéquation des moyens consacrés à l'animation et à l'administration, ainsi que l'organisation des flux de données et de connaissances.*
- *Vis-à-vis de l'encadrement des stagiaires et des personnels non titulaires, le projet doit démontrer sa portée en termes de formation par la recherche.*

Le programme de recherche Pour et Sur le Développement Régional dans le Grand Ouest (PSDR GO) est développé à l'initiative du Cemagref et de l'INRA, en partenariat étroit avec les quatre Régions de la Basse-Normandie, de la Bretagne, des Pays-de-la-Loire et de Poitou-Charentes. Le programme sera doté d'environ 4 millions d'euros et devrait soutenir une quinzaine de projets de recherche environ (pour les deux vagues de l'appel à projets).

I. POURQUOI UN PROGRAMME A L'ECHELLE DU GRAND OUEST ?

Les quatre régions concernées partagent plusieurs caractéristiques qui les différencient sensiblement du reste de l'hexagone. Il s'agit d'abord de caractéristiques d'ordre général : l'importance de la façade littorale et des activités qui lui sont liées, un maillage dense de petites et de moyennes villes, une proportion forte de la population localisée en zones rurales. Il s'agit aussi de caractéristiques plus spécifiquement agricoles et agroalimentaires. Nulle part ailleurs, ces deux secteurs occupent une telle place, que celle-ci soit mesurée en termes de surfaces utilisées, d'emplois engendrés, de richesse créée, d'impact sur les paysages et plus généralement sur les ressources naturelles et l'environnement.

Ces caractéristiques communes font du GO un terrain d'étude privilégié de la place et du rôle des activités et des acteurs agricoles, agroalimentaires et ruraux dans le développement territorial et ce, dans un contexte de changement et de fortes incertitudes quant au développement des politiques publiques touchant directement ou indirectement l'agriculture, l'agroalimentaire et le rural. Du fait de ces caractéristiques communes, les acteurs privés et publics des quatre régions concernées interpellent la recherche dans des termes très souvent

identiques. Pour beaucoup de ces acteurs, les espaces d'intervention ne sont d'ailleurs pas délimités par les frontières régionales administratives.

Simultanément, les quatre régions du GO présentent une diversité de situations, notamment à l'échelle infrarégionale, qu'il convient d'exploiter et de comprendre, particulièrement dans le cadre d'approches comparatives. Cette diversité se traduit au niveau des productions agricoles (spécialisation de certains bassins dans les grandes cultures, les légumes, la viticulture, etc.), des produits agroalimentaires (diversité des stratégies de différenciation des produits agroalimentaires), des paysages (de l'openfield à dominante de cultures annuelles au bocage essentiellement herbager) et des modes d'organisation et de gouvernance des territoires ruraux (de la commune à la région).

Enfin, le développement du programme interrégional PSDR GO est l'occasion de fédérer autour d'une problématique commune le potentiel de recherche des quatre régions concernées vis-à-vis de l'objet de recherche « développement territorial ». Les disciplines présentes dans les universités, les grandes écoles et les centres de recherche du GO constituent une palette unique, associant compétences biotechniques et sciences humaines et sociales. Le développement territorial pose à toutes les disciplines des questions de recherche originales et stimulantes qui nécessitent le développement de collaborations inédites.

II. LES TROIS THEMATIQUES DU PROGRAMME PSDR GO

L'appel à projets est structuré autour de trois grands thèmes, chacun étant décliné sous la forme d'un nombre limité de questions qui sont autant de défis, scientifiques et finalisés. Cette classification a pour objectif de simplifier la présentation. Elle ne constitue en rien une grille exclusive de réponse à l'appel à projets dans la mesure où de nombreux problèmes relèvent simultanément de questions ici classées dans des thèmes différents.

1. Thème 1 : Rôle des activités et des acteurs agricoles, agroalimentaires et ruraux dans les dynamiques territoriales

Les recherches à mener dans le cadre de ce premier thème visent, de façon générale, à comprendre comment les activités et les acteurs agricoles, agroalimentaires et ruraux contribuent aujourd'hui et peuvent contribuer demain au développement territorial dans le GO.

L'agriculture et l'agroalimentaire sont aujourd'hui encore des secteurs économiques clef du GO : leur poids, mesuré par exemple sur la base des emplois occupés ou de la contribution au Produit intérieur brut (PIB) régional, y est plus fort que dans toute autre région française. En outre, la surface utilisée par l'agriculture est nettement plus élevée dans le GO que dans le reste de l'hexagone. Le devenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire doit être pensé en tenant compte des interactions avec deux autres caractéristiques majeures du GO, d'une part l'importance du littoral et des activités afférentes, d'autre part l'existence d'un tissu de petites et de moyennes villes. Néanmoins, dans le GO comme dans les autres régions françaises, la diminution continue du nombre de producteurs agricoles pose la question du développement économique et social de zones rurales où l'agriculture ne joue plus le rôle premier.

Les recherches à promouvoir porteront sur :

- L'identification, la modélisation et la quantification des interactions entre, d'une part l'agriculture et l'agroalimentaire, d'autre part d'autres activités et/ou caractéristiques du GO : le tourisme, le

développement urbain, l'économie résidentielle, l'économie littorale, etc. Ces interactions ne doivent pas uniquement être pensées en termes de concurrences (pour l'utilisation des terres par exemple) et/ou de conflits (sur la qualité de l'eau par exemple). Elles doivent également être réfléchies en termes de complémentarités. En effet, si l'agriculture et l'agroalimentaire peuvent être sources d'effets externes négatifs (pollutions des eaux et de l'air, odeurs, etc.), ces deux secteurs peuvent également être à l'origine d'aménités qui conduisent à attirer d'autres activités et/ou d'autres résidents, par exemple grâce à la persistance d'un maillage de services publics et de commerces, la fourniture de paysages ouverts et diversifiés. On attend en particulier des recherches portant sur l'analyse des conséquences négatives et positives de l'agriculture et de l'agroalimentaire sur les autres activités dans les zones littorales et/ou périurbaines, sur les concurrences et/ou complémentarités en matière d'occupation des sols par différentes activités, ainsi que sur les prix des terres, les politiques foncières et les dispositifs institutionnels de régulation du marché de la terre.

- L'analyse des effets d'entraînement de l'agriculture et/ou de l'agroalimentaire sur les autres activités, de production comme de consommation. Ces effets d'entraînement peuvent être positifs ou négatifs. L'attention sera notamment portée sur les multiplicateurs d'emplois, autrement dit la capacité des activités agricoles et agroalimentaires à générer des emplois dans d'autres secteurs d'activité. Une telle analyse pourra être développée à différentes échelles géographiques en essayant de montrer en quoi la structuration spatiale des activités à l'échelle étudiée contribue à favoriser, ou non, les synergies et, in fine, la dynamique du système territorial étudié.
- Le devenir et la gouvernance des zones rurales dans un contexte d'extension des dynamiques urbaines et de diminution continue du nombre de producteurs agricoles et donc, de l'importance de ces derniers dans la vie économique, politique, sociale, associative et culturelle.

Ainsi, bien que prioritairement centré sur l'agriculture, l'agroalimentaire et le rural, le programme n'exclut aucun acteur et aucune activité dès lors que ceux-ci sont en interaction avec l'agriculture, l'agroalimentaire et/ou le rural, et que ces interactions sont explicitement appréhendées.

2. Thème 2 : Impact des facteurs territoriaux sur la compétitivité et la durabilité des systèmes et des filières agricoles et agroalimentaires

Les recherches relevant de ce deuxième thème doivent aider à comprendre comment et sous quelles conditions les territoires du GO peuvent devenir le cadre d'un développement agricole et agroalimentaire durable. Il s'agit notamment d'analyser, de modéliser et de quantifier les éléments d'ordre territorial qui constituent ou des moteurs ou des freins à la compétitivité et au développement durable des systèmes et des filières agricoles et agroalimentaires du GO. Les recherches doivent déboucher sur des propositions d'innovations techniques et organisationnelles ciblées sur les verrous à lever, de même que sur des propositions de dispositifs territoriaux appropriés en termes de conception et de mise en œuvre de ces innovations.

Le GO agricole et agroalimentaire est axé sur des filières de plus en plus exposées à la concurrence internationale et contraintes par l'application de réglementations environnementales de plus en plus sévères. Certaines d'entre-elles font également l'objet de controverses liées à la qualité des produits ou au bien-être des animaux. Ces filières ont en outre à faire face à une certaine vulnérabilité sociale compte tenu du manque d'attractivité de leurs métiers.

Associant dans la mesure du possible des approches technologiques et socioéconomiques, les recherches s'attacheront notamment à analyser :

- Les déterminants de la localisation des activités agricoles et agroalimentaires dans le GO, et leurs conséquences. On cherchera à identifier, modéliser et quantifier les facteurs de concentration ou au contraire de dispersion de ces activités sur les territoires. Dans ce cadre, on s'attachera notamment à analyser les effets de l'ouverture des marchés, des stratégies des acteurs et des politiques publiques. On s'intéressera aussi aux interactions entre l'agriculture et l'agroalimentaire considérées ici comme facteurs potentiels de localisation jointe (rôle des contraintes logistiques, intérêt pour les entreprises agroalimentaires d'un approvisionnement local versus un recours aux importations, etc.).
- Les principaux facteurs de la compétitivité de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans le GO. On attend ici des propositions sur les coûts de production, les économies d'échelle, la valorisation des produits par l'amélioration de leur qualité sanitaire et technologique et/ou par la recherche d'attributs territoriaux de la qualité (différenciation). Sur ces différents points, il s'agira notamment d'étudier comment des avantages comparatifs peuvent résulter de la structuration spatiale des bassins de production. Il s'agira aussi d'analyser le rôle des dispositifs organisationnels et institutionnels dans cette structuration. On s'intéressera également aux processus et aux dispositifs d'innovation, et à la façon dont les territoires et leur organisation contribuent à l'efficacité de ces processus et de ces dispositifs (par exemple dans le cadre des pôles de compétitivité).
- Les ruptures technologiques en cours ou à venir susceptibles d'affecter le devenir des secteurs agricoles et agroalimentaires du GO, que ces ruptures soient d'origine externe (technologies de l'information et de la communication par exemple) ou bien qu'elles résultent d'initiatives spécifiquement dédiées (dans le domaine de la génétique, de la santé animale ou végétale, des processus de transformation des produits). Dans cet ensemble, on s'intéressera en particulier aux ruptures qui reposeraient sur un remodelage des paysages, plus généralement sur une gestion intégrée et spatialisée des couverts végétaux de façon à promouvoir des formes d'agriculture performantes du triple point de vue économique, technique et écologique.
- La complémentarité entre systèmes agricoles (productions animales / végétales, cultures OGM / non OGM, agriculture conventionnelle / biologique, etc.) à différentes échelles territoriales de façon à lever certains verrous actuels liés à une trop forte spécialisation et intensification des systèmes. On portera l'accent tout particulièrement sur les risques sanitaires et les enjeux environnementaux. Comme le précédent, ce point pose des questions en termes d'organisation collective des acteurs qu'il importe de prendre en compte.
- Le travail dans les entreprises agricoles et agroalimentaires, notamment sous les aspects conditions de travail et actions à développer pour accroître l'attractivité des métiers (formations, innovations technologiques, organisation des systèmes de production, etc.).
- Les nouvelles combinaisons d'activités dans ou autour de l'agriculture (démarches de valorisation des productions locales, services d'accueil, développement de la filière cheval, etc.). On s'attachera notamment à comprendre en quoi ces formes de pluriactivité conduisent à une nouvelle identité de l'agriculture, ainsi qu'à une nouvelle démarcation entre l'activité agricole et les autres activités économiques et sociales sur le territoire.

S'agissant des cas d'étude, on attend tout particulièrement des projets qui porteraient sur les filières agricoles et agroalimentaires caractéristiques du GO, mais aussi sur les filières en émergence (par exemple la valorisation de la biomasse) ou alternatives (par exemple l'agriculture biologique).

3. Thème 3 : Gestion de l'environnement par les acteurs territoriaux : rôle de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Les recherches à développer dans le cadre de ce troisième thème visent à identifier, comprendre et maîtriser les relations à double sens entre, d'une part les activités humaines et leurs modes d'occupation de l'espace, et d'autre part les processus physiques et écologiques moteurs des évolutions des ressources naturelles et du cadre de vie. L'analyse de ces relations, de même que des dispositifs à mettre en œuvre de façon à les contrôler et à les orienter dans une perspective de développement durable, suppose une coopération pluridisciplinaire associant sciences de l'environnement, disciplines technologiques et sciences économiques, sociales et humaines.

Le GO est un espace géographique privilégié pour appréhender de façon systémique les relations entre le développement territorial et la gestion de l'environnement dans un contexte d'accroissement de la population, de développement de l'activité touristique et résidentielle, d'urbanisation multipolaire. Ces évolutions soumettent les secteurs agricoles et agroalimentaires du GO à des concurrences et contraintes accrues qui, à terme, peuvent engendrer leur décroissance. Mais, en retour, elles confèrent aussi à ces secteurs un rôle clef dans la maîtrise de l'espace et des conditions de vie des sociétés urbanisées. Il importe donc d'inclure dans le champ du programme des scénarios de développement territorial durable s'appuyant sur des secteurs agricoles et agroalimentaires dynamiques, compétitifs et respectueux de l'environnement.

Les projets proposés porteront tout particulièrement sur les aspects suivants :

- Analyse et modélisation des dynamiques globales d'occupation de l'espace et de leurs impacts environnementaux. On cherchera notamment à caractériser l'interpénétration des différentes activités, étudier la diversité des mosaïques paysagères qui en résultent et hiérarchiser les problèmes environnementaux qui en découlent.
- Analyse et modélisation des couplages entre processus sociaux, économiques, techniques et écologiques induisant des situations critiques ou, au contraire, des opportunités exemplaires. Il s'agira tout particulièrement d'objectiver les contradictions possibles entre compétitivité et gestion de l'environnement, en s'intéressant notamment à la façon dont l'organisation spatiale des activités aiguise ou atténue ces contradictions, voire crée des synergies. Ainsi, cette démarche peut aller jusqu'à la mise en évidence des services environnementaux pouvant faire l'objet de mécanismes, privés et/ou publics, de rémunération.
- Evaluation du potentiel de contribution des innovations technologiques à la gestion durable de l'environnement, dans le cadre de scénarios tendanciels d'amélioration et de diffusion de bonnes pratiques comme dans celui de ruptures positives (innovation radicale) et/ou négatives (contrainte drastique).
- Analyse et amélioration des dispositifs et des modalités de gestion de l'environnement et du cadre de avec ceux de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Dans ce cadre, on s'intéressera tout particulièrement à la façon dont les dynamiques de développement et d'urbanisation font émerger

de nouveaux acteurs et modifient les interactions nouées par ces derniers avec les acteurs traditionnels. L'analyse des stratégies des acteurs pourra déboucher sur l'évaluation et l'amélioration des indicateurs et des outils disponibles pour le diagnostic des situations, le suivi des actions et l'aide à la décision. On s'intéressera également à la cohérence des instruments d'intervention (réglementations, subventions automatiques ou contractualisées) et des politiques sectorielles.

Dans cet ensemble, on souhaite tout particulièrement que soient abordés les enjeux relatifs à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques ; l'évolution des paysages et ses conséquences écologiques, sociales et économiques ; les économies d'énergie, le changement climatique et ses impacts ; la préservation de la biodiversité ; le développement d'une protection phytosanitaire intégrée appliquée à différentes échelles spatiales ; l'optimisation de la gestion des effluents d'élevage et, plus généralement, l'inscription des systèmes de production animale dans une dynamique environnementale positive.

III. LES ENJEUX TRANSVERSAUX DU PROGRAMME PSDR GO

La problématique du développement territorial peut être abordée sous des angles variables en fonction des questions posées et des objets d'étude (une zone de collecte ou d'approvisionnement, une filière, un bassin versant, etc.). Compte tenu de cette diversité, la réalité de la prise en considération de la problématique du développement territorial sera appréciée par la capacité des propositions à intégrer au maximum les enjeux transversaux suivants :

1. Identifier, comprendre et modéliser les interactions entre l'agriculture et l'agroalimentaire d'une part, les autres activités d'autre part

La notion même de territoire a pour fondement les interactions entre activités et groupes sociaux dans un espace donné. Ces interactions constituent le moteur des dynamiques de développement territorial. Leur identification, leur compréhension et leur modélisation sont au cœur du programme PSDR GO.

2. Identifier les échelles spatiales pertinentes pour l'appréhension des dynamiques de développement territorial

Le concept de territoire ne s'applique pas à une entité spatiale a priori déterminée. Il correspond à des espaces de dimensions et de contours variables selon les questions étudiées (agronomiques, environnementales, économiques, sociales, politiques, etc.). Ainsi, le bassin versant pourra être l'échelle pertinente d'analyse pour un problème de pollution locale des eaux par des activités agricoles. Ce niveau ne sera plus adapté si le problème environnemental est plus large, ainsi s'il s'agit d'analyser la question des effluents d'origine agricole à l'échelle de l'ensemble du GO. Le programme ne privilégie donc aucune échelle particulière d'analyse, l'enjeu étant au contraire d'identifier les échelles pertinentes pour l'étude et la résolution des problèmes posés. Mieux comprendre comment s'articulent les différentes échelles d'analyse et d'intervention est également un objectif transversal du programme PSDR GO.

3. Analyser comment la structuration spatiale des activités joue sur la dynamique des systèmes étudiés

Une caractéristique essentielle des territoires, par laquelle ils s'identifient mais aussi, simultanément, se différencient, est leur structure spatiale interne. Cette caractéristique conditionne pour une part a priori importante mais mal connue, les performances économiques et environnementales des territoires. Le

programme PSDR GO a pour objectif de comprendre l'organisation spatiale des acteurs et des activités, ses déterminants et son impact sur la dynamique des systèmes étudiés.

4. Identifier les avancées biotechniques cruciales nécessaires pour un développement durable de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Le tissu agricole et agroalimentaire du GO a fondé son développement passé sur l'appropriation et l'exploitation du progrès scientifique et technologique. Cette assise demeurera à moyen et même à long terme. De ce fait, l'agriculture et l'agroalimentaire resteront particulièrement sensibles aux développements des techniques, pour les intégrer ou au contraire les refuser, et aux conséquences de ceux-ci. D'où l'accent placé dans le programme sur les innovations, leur nature, leur potentiel, leurs conséquences.

5. Comprendre les modes de gouvernance des territoires, fournir aux acteurs des outils de pilotage de cette gouvernance

Au-delà des instances politiques et administratives identifiées, la gouvernance des territoires met en jeu de très nombreux acteurs qui interagissent au sein de nombreux dispositifs. Cette gouvernance est un moteur premier des sentiers de développement. Outre l'identification des acteurs et des dispositifs, le programme PSDR GO s'intéresse particulièrement aux relations entre les agriculteurs et ces instances de gouvernance en poursuivant deux objectifs. Il s'agit d'une part d'analyser la façon dont la gouvernance joue sur l'orientation et la vitalité des développements des territoires. Il s'agit d'autre part d'élaborer des références, des méthodes et des outils pour les acteurs de cette gouvernance. Une attention particulière devra être portée à la cohérence entre différents dispositifs partiellement imbriqués correspondant à des espaces plus ou moins concordants.

6. Contribuer à l'élaboration de systèmes d'information sur le développement territorial

Le développement des territoires peut être traduit sous la forme de descripteurs particulièrement utiles pour rendre compte des évolutions et suivre les politiques publiques mises en place pour favoriser ce développement. De tels descripteurs peuvent être construits à partir des données statistiques officielles mais également à partir de sources originales. Il convient de porter une attention toute particulièrement à ces sources complémentaires, à leur fiabilité, à leur pertinence vis-à-vis de l'objet « développement territorial » et ceci dans la perspective de nourrir la réflexion méthodologique sur l'amélioration des systèmes d'information relatifs au développement territorial.

7. Eclairer la prospective régionale

Dans le cadre de la préparation de ce programme, les acteurs consultés ont tous clairement exprimé un besoin de prospective régionale. L'objectif n'est pas de développer de nouveaux exercices prospectifs. Il est d'utiliser les résultats des recherches en identifiant les facteurs de changement voire de rupture à même d'influencer et d'orienter les dynamiques de développement territorial et par suite, mobilisables dans des exercices de prospective. Dans cette perspective, l'attention sera notamment portée sur les innovations au sein des filières agricoles et agroalimentaires du GO.

8. Inscrire les recherches dans la problématique du développement durable

Une ambition générale du programme PSDR GO est que les recherches qui y seront menées contribuent à la définition et à la promotion d'un développement régional durable dans le GO. Cette ambition implique de mettre à jour les connexions entre les différents types de processus qui interviennent sur les plans de

l'économie, du social et de l'environnement ; car, autant sinon plus que les processus eux-mêmes, ce sont leurs interactions qu'il faut maîtriser pour assurer un développement durable.

L'importance de ces enjeux transversaux conduira à privilégier les projets impliquant des chercheurs d'au moins deux régions du GO. Dans la mesure du possible, les terrains d'étude devront également être pris dans au moins deux régions du GO.

Pour toute information, vous pouvez contacter la cellule d'animation du programme PSDR GO :

Anne-Catherine Chasles, Anne-Catherine.Chasles@nantes.inra.fr, téléphone : 02 40 67 52 49

Ou Catherine Vassy, catherine.vassy@nante.inra.fr : 02 40 67 51 71. Vous pouvez également consulter le site du programme PSDR GO à l'adresse suivante :

http://www.nantes.inra.fr/presentation_de_l_inra_de_nantes/parteneriat/programme_psd_r_go

**LE PROGRAMME PSDR
EN LANGUEDOC ROUSSILLON**

I. INTRODUCTION

Le Languedoc-Roussillon est la région française qui connaît la plus forte croissance démographique sur la période récente. Les flux démographiques (passages, touristiques et résidentiels) transforment en profondeur ses structures économiques et sociales, font pression sur ses écosystèmes méditerranéens et façonnent les grands enjeux auxquels sont confrontés un secteur agricole et agroalimentaire peu protégé par la PAC. La trajectoire de développement régional est très influencée par ce flux démographique et le développement d'une économie résidentielle. Les grandes filières agricoles (viticulture, fruits et légumes) sont en forte crise dans un contexte macro-économique très concurrentiel, avec l'ouverture du marché euro-méditerranéen en 2012. La capacité de la gouvernance régionale à adapter l'agriculture et les IAA à ce contexte en mutation, va être déterminante pour sortir de crise. Des éclairages et des outils sont attendus du programme PSDR.

Les références aux théories du développement régional et au développement durable amènent à considérer trois groupes d'enjeux pour l'agriculture, les IAA et les espaces ruraux :

- 1. Renforcer la cohésion économique et sociale des territoires ruraux et périurbains dans un contexte régional d'économie résidentielle et touristique : *Comment accompagner et renouveler les formes d'intégration des activités agricoles et agroalimentaires dans les territoires et la cohésion sociale d'une région en construction ?*
- 2 : Améliorer la compétitivité et l'attractivité de l'économie régionale : *Comment innover et s'organiser dans le secteur agriculture-IAA pour faire face aux concurrences externes dans le contexte de libre échange de la zone méditerranéenne, pour maintenir les exportations et contribuer à renforcer l'attractivité régionale ?*
- 3- Intégrer et valoriser les enjeux environnementaux dans les activités de production agricoles et agroalimentaires : *Comment faire évoluer les pratiques agricoles et agroalimentaires, pour assurer une gestion durable des écosystèmes et des ressources naturelles ?*

Les propositions de recherche pourront se positionner selon ces trois champs d'analyse et d'action (appelés axes et détaillés ci-après), ou bien les traverser par des interrogations commune sur l'évolution de la gouvernance des activités agricoles et agroalimentaires, en lien avec d'autres secteurs d'activités, à l'échelle de collectivités en renouveau ou en émergence (régions, pays, communautés d'agglomération, ou autres).

Spécificité du 2ème appel à propositions

Partant des enseignements du premier Appel à Projet (API) lancé début 2007 et qui a permis de sélectionner quatre projets (CLIMBIORISK, CLIMFOUREL, SALAGRIFEL et GOUV-INNOV décrits sur le site www.montpellier.inra.fr/PSDR/), ce second appel à propositions est destiné prioritairement :

- aux propositions relevant de l'axe 2 « Accompagner la compétitivité et l'attractivité de l'économie régionale », ou explicitement liées à cet axe, et plus particulièrement sur les thèmes 2.1 « Réponses aux crises agricoles » et 2.2 « Différenciation des produits et des marchés agroalimentaires ; soutien à l'innovation » .

- aux propositions ayant retenu l'attention du Comité de pilotage, sous réserve d'une reformulation prenant en compte les observations et recommandations formulées par le Conseil scientifique et le Comité de Pilotage.

Les équipes intéressées trouveront dans les jours qui viennent sur le site www.montpellier.inra.fr/PSDR/ les conditions et modalités de réponse notamment en terme de montant et de quotité indicatifs de l'aide apportée. En effet, là aussi, le premier appel à propositions apporte des enseignements dont il y a lieu de tenir compte.

Dans un objectif de cohérence globale, il est par ailleurs demandé aux déposants :

- de présenter de manière accessible à des non-scientifiques un état de l'art scientifique et un état de l'art des pratiques, permettant d'appréhender les apports de la proposition,
- de préciser l'articulation et la complémentarité de leur projet avec les autres programmes et dispositifs de recherche et de développement (européens, nationaux, régionaux) dans leur domaine,
- de clarifier leurs limites, éventuellement leurs complémentarités ou relations, avec d'autres projets PSDR3, en Languedoc-Roussillon ou ailleurs, recouvrant des thématiques communes ou connexes.

II. LES AXES

1. Axe 1. Renforcer la cohésion économique et sociale des territoires ruraux et périurbains dans un contexte régional d'économie résidentielle et touristique

Les questions soulevées dans le cadre de cet appel à projets découlent d'un rapport de synthèse (Touzard et Kladjman, 2006) disponible sur le site web PSDR-Languedoc-Roussillon comme les résultats des deux programmes antérieurs, (www.montpellier.inra.fr/PSDR/). Cette synthèse est issue d'une compilation bibliographique des principaux documents d'orientation prospectifs élaborés par la Région (SERVIR, 2005), la Préfecture de région (2006), l'INSEE (2006), le CESLR, etc. Elle s'appuie aussi sur une concertation régionale conduite entre scientifiques et acteurs du développement (environnement, filières agricoles et agroalimentaires, collectivités,...), dont la retranscription peut être communiquée par messagerie sur demande. Toute information complémentaire est à demander à amjean@supagro.inra.fr

Il s'agit d'éclairer la contribution des secteurs agriculture-IAA à la création de valeur et d'emplois dans les espaces ruraux, à la cohésion sociale, à la démographie, à l'identité régionale, à la culture et à l'entretien du patrimoine rural, ou encore aux dynamiques foncières. Une attention particulière sera donnée :

- aux initiatives qui favorisent des synergies territoriales entre activités ;
- aux processus qui accroissent les disparités entre territoires, ou à l'inverse qui favorisent les solidarités et la redistribution des ressources entre eux (ou encore ceux qui permettent d'accroître les capacités de développement des territoires) ;
- aux formes territorialisées et aux modalités de gestion locale des crises, des situations à risques, des concurrences et des conflits entre usages et activités.
- aux processus qui peuvent expliquer les effets de frontières ou d'inter-régionalité.

Les recherches devront permettre de mieux comprendre le rôle actuel des collectivités territoriales dans la définition des politiques territoriales qui impliquent l'agriculture et le monde rural, notamment quand il s'agit de projets qui visent la cohésion territoriale des initiatives (SCOT et INTERSCOT, PLU, projets de Pays, pôles d'excellence rurale, ...).

Trois thèmes sont prioritaires dans cet axe 1 :

1.1 L'agriculture régionale dans la dynamique des territoires

Les questions suivantes sont ouvertes :

Le foncier :

- Caractérisation des dynamiques foncières, de leurs déterminants, des stratégies nouvelles d'acteurs, des mécanismes régulateurs, en zones péri-urbaines et rurales.
- Analyse prospective des effets induits par ces dynamiques, notamment les impacts sur la biodiversité, l'habitat, le patrimoine agricole et rural, les paysages.

La pluri-activité en zone rurale et péri-urbaine :

Analyse de nouvelles activités productives ou de services, de leurs contextes d'émergence, de leurs formes et répartitions spatiales, de leurs effets socio-économiques et environnementaux, des synergies ou des conflits d'usage. Dans un contexte d'arrachage massif de la vigne, il faudra évaluer le potentiel de nouvelles activités couplées à l'agriculture et montrer comment elles peuvent contribuer à préserver le potentiel agricole.

La vie sociale dans les communes rurales et périurbaines :

- Dynamiques des sociabilités locales, des conflits d'usage, des représentations sociales du monde rural chez les résidents, des sensibilités aux questions rurales des pouvoirs locaux.
- Aux initiatives prises pour mettre ces territoires en mouvement, pour soutenir les porteurs de projet, pour répondre aux nouvelles attentes.
- A la pauvreté chez certaines catégories sociales résidentes dans des espaces ruraux.
- Aux effets sur le niveau de vie là où se développe une économie résidentielle.

1.2 L'emploi agricole et rural dans une économie résidentielle et touristique

Les recherches pourront prospecter dans les directions suivantes :

- Les possibilités de combiner des activités saisonnières dans les exploitations agricoles et des emplois saisonniers liés au tourisme littoral et rural ;
- Les dynamiques de création et maintien d'entreprises agri-rurales (nouveaux services liés au tourisme, au résidentiel, à la consommation et à l'environnement).
- L'insertion sociale par l'agriculture de nouveaux arrivants en situation de précarité.
- La diversité des circuits courts et de la vente directe de produits locaux, leurs conditions de mise en place et de pérennisation, leur impact sur le développement régional et, à titre prospectif, l'ampleur qu'un tel développement pourrait prendre à terme dans la région.
- La formation des acteurs du monde rural à ce nouveau contexte et à ces nouveaux métiers, qui devient un enjeu majeur qu'il convient d'accompagner.

1.3 Les politiques d'aménagement et de développement des territoires

On s'intéressera à l'évolution observable ou souhaitable des dispositifs de gouvernance centralisés et des dispositifs endogènes pour s'adapter à des cadres territoriaux imbriqués, interfaces entre mailles d'action administratives, sur des problèmes inter-sectoriels et multi-acteurs. L'évolution de la place et du rôle des représentants du monde rural dans ces nouveaux dispositifs devra être particulièrement étudiée.

Les recherches pourront aussi s'intéresser aux innovations de l'ingénierie territoriale (technologiques, informationnelles, humaines, méthodologiques ou organisationnelles) pour accompagner l'intégration des acteurs du monde rural dans des projets de territoires.

En termes de données, d'indicateurs, de méthodes d'observation et d'analyse, les besoins sont nombreux, notamment pour comprendre plus finement certains aspects de l'économie. Par exemple, la part des habitants de la région dont les revenus ne proviennent pas d'une valeur ajoutée régionale, ou des bases de données géographiques pour quantifier et spatialiser des phénomènes dynamiques tels l'arrachage des vignes ou l'étalement urbain.

La question de la mutualisation des données et des connaissances éclatées dans les systèmes d'informations des nombreux acteurs du développement territorial rural est également cruciale. Tout au long des stades d'élaboration et de suivi des projets territoriaux, la mobilisation et la structuration d'informations dans des formats adaptés aux publics constituent un autre enjeu, notamment pour répondre au droit d'accès citoyen aux données.

Les outils de négociation et d'animation territoriale doivent être améliorés pour mieux expliciter et croiser les points de vue d'acteurs, spatialiser les données et les connaissances, améliorer à la fois les diagnostics et la prospective territoriale, tester des scénarii, et aider à la prise de décision des instruments d'aide à la formulation de différents scénarii, à la prise de décision et à l'évaluation.

Des études portant sur le développement des compétences des élus et des métiers intermédiaires (agents de développement, techniciens, animateurs, ...) sont possibles.

2. Axe 2 : Améliorer la compétitivité et l'attractivité de l'économie régionale

Dans l'économie régionale, l'agriculture et l'agroalimentaire représentent environ 7 % du PIB régional. Deux logiques productives coexistent dans ce secteur,

a) *La production de masse de produits « méditerranéens »* dont les conditions d'adaptation sont posées : poursuite de l'amélioration de la productivité ? Maîtrise technologique (traçabilité, assurance qualité, logistique) ? Innovations de produits ? Développement de marques et renforcement du lien avec l'identité régionale ? Poursuite de la concentration des entreprises et de leurs investissements financiers (capitalisation) ?

b) *Des stratégies de production visant à augmenter la valeur ajoutée par des qualités spécifiques et des investissements dans des circuits personnalisés ou dédiés* : produits « de terroir », « issus de l'agriculture biologique » ou liés à un savoir faire spécifique.

Les deux logiques rencontrant de sérieuses difficultés commerciales ces dernières années, une réflexion stratégique est nécessaire à deux niveaux :

- *Au niveau des entreprises (exploitations, coopératives, SA)*. Les travaux du programme PSDR précédent ont montré le rôle clé des innovations et des facteurs humains : complémentarité de compétences et de réseaux (notamment des dirigeants), construction d'un projet et d'une planification stratégique, dispositif de communication de l'entreprise (ses produits et acteurs, son territoire), plans de formation, outils de management et discipline interne. L'analyse de ces facteurs immatériels doit être poursuivie dans différentes situations.

- *Au niveau des coordinations et de l'accompagnement à l'échelle régionale*. La nouvelle gouvernance régionale des filières agricoles et IAA doit être étudiée dans son articulation avec les structures plus anciennes dans différents domaines : veille stratégique, appui à l'innovation et à la formation, soutien à la création de marchés et à l'exportation, prospective.

Trois thèmes seront considérés comme prioritaires dans cet axe 2.

2.1 Réponses aux crises agricoles

L'analyse des crises sectorielles et de leurs conséquences régionales : Quels mécanismes de sélection ou différenciation entre types d'exploitations ? Quelles conséquences sociales et psychologiques de ces crises ? Quelles répercussions à l'échelle de territoires différenciés ?

Les capacités de réaction et d'adaptation : Quelles sont les différentes modalités de réaction des exploitations agricoles touchées par une crise sectorielle ? Comment s'opèrent les choix techniques et stratégiques, la recherche de nouvelles combinaisons d'activités et de ressources ? Quels impacts à la prise en charge de la crise par les acteurs régionaux, dans les instances professionnelles et territoriales ?

Les grandes filières en difficulté (viticulture, fruits et légumes) seront privilégiées, les problématiques étant à élargir au bassin Rhône-Méditerranée.

2.2 Différenciation des produits et des marchés agroalimentaires ; soutien à l'innovation

Les travaux pourront aborder conjointement la construction technique d'un ou de plusieurs produits régionaux et les investissements commerciaux associés, dans la logique d'adaptation au marché d'une production standard et/ou de différenciation par la qualité. Une attention particulière devra être accordée aux dimensions cognitive, relationnelle et institutionnelle qui accompagnent ces processus de différenciation, ainsi qu'aux nouveaux services qui leurs sont associés. On s'appuiera soit sur des études comparatives de combinaisons produits/circuits de commercialisation au sein du secteur agroalimentaire régional, soit sur l'analyse du développement d'innovations (technologie, type de produit) dans une filière associant disciplines biotechniques et sciences sociales. Ces analyses devront repérer des stratégies d'anticipation sur la libéralisation du marché euro-méditerranéen.

Les conditions de développement des innovations dans les exploitations agricoles et les entreprises agroalimentaires (insertion dans des réseaux et dispositifs d'appui) devront être analysées en tenant compte de leurs effets sur l'ancrage territorial des entreprises. Les modalités de soutien aux réseaux d'innovation par les politiques publiques devront aussi être éclairées jusqu'à la proposition d'outils appropriés, en précisant leurs conditions juridiques, techniques, économiques de mise en œuvre.

2.3 Gouvernance régionale et recomposition des institutions agricoles

Il s'agit ici d'analyser les recompositions de l'architecture institutionnelle d'encadrement de l'agriculture régionale et d'en évaluer les effets sur la capacité de réponse aux crises, sur la capacité d'innovation et sur le développement de nouvelles activités. Il y a différentes façons d'aborder ce domaine. Par exemple, le nouveau dispositif régional de soutien à la viticulture du Languedoc-Roussillon est-il décisif dans la résolution de la crise et l'accompagnement des restructurations ? Le dispositif des services d'appui à l'agriculture et aux agri-activités (conseil, représentation, expérimentation, information, pilotage stratégique...) est-il adapté ? Comment les structures traditionnelles s'adaptent-elles à la surimposition de nouveaux modes de gouvernance (poids croissant des services des Régions, multiplication des pôles). Ce travail suppose *a priori* une collaboration étroite avec les partenaires institutionnels du programme PSDR.

3. Axe 3. Intégrer et valoriser les enjeux environnementaux dans les activités de production agricoles et agroalimentaires.

L'émergence forte des préoccupations environnementales se traduit pour les agricultures et les IAA régionales par *l'effet croisé de grands types de contraintes* émergentes :

- - Les adaptations au changement climatique,
- - L'intégration dans les processus de production des exigences de renouvellement ou de préservation des ressources naturelles : eau, sols, énergie, paysages et biodiversité ;
- - L'adaptation aux aspects réglementaires associés (éco-conditionnalité de la nouvelle PAC, Directive Cadre Européenne, loi sur l'Eau, zonages d'intérêt naturel, prévention des risques naturels, législations IGP, compétences croissantes des collectivités en agri-environnement).

En contrepoint, ce contexte crée de *nouvelles opportunités*, par exemple : la valorisation de productions agroalimentaires liées aux terroirs ; le développement de productions bioénergétiques pour participer aux efforts de réduction de l'effet de serre ; le développement d'activités de gestion agri-environnementale.

Les recherches à engager dans cet axe du programme PSDR-LR3 devront s'inscrire dans la résolution de ces contraintes ou l'exploitation des opportunités. Elles devront s'appuyer sur des diagnostics bien établis des états environnementaux et de leurs relations négatives ou positives avec les activités agricoles et les IAA. Lorsque ces diagnostics ne sont pas établis, les projets devront d'abord s'attacher à les clarifier dans les situations les plus spécifiques et les plus représentatives de la région, en particulier lorsque le caractère méditerranéen est un facteur prépondérant, LR étant la seule région méditerranéenne du dispositif PSDR. En second lieu, les travaux viseront à analyser les capacités d'adaptation des pratiques, à identifier les fragilités des systèmes et leurs marges d'adaptation, enfin à proposer des systèmes innovants s'adaptant aux changements en cours.

Trois thèmes ont été identifiés comme prioritaires dans cet axe :

3.1 Participation à l'amélioration de la gestion de la ressource en eau.

La gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau est une question majeure dans cette région dont l'attractivité induit une croissance rapide des besoins. Les priorités sont dans l'ordre :

- Améliorer le diagnostic sur les pollutions diffuses d'origine agricole (notamment pesticides), adapter les systèmes de culture pour limiter / stopper les flux afin de maintenir la qualité de la ressource en eau et préserver les milieux humides d'aval et littoraux.
- Analyser et modéliser l'évolution de l'utilisation de l'eau par rapport à l'économie de la ressource, aussi bien en plaine qu'en zones de montagne. Il faut notamment évaluer la contrainte que pourraient représenter la combinaison du développement de l'irrigation (en viticulture et sur cultures de reconversion), de la baisse de pluviométrie (changement climatique), et de la poursuite de la croissance démographique.
- Clarifier le rôle possible de l'agriculture dans la régulation des crues méditerranéennes.

3.2 Participation à la gestion des sols, des paysages et de la biodiversité.

La baisse de qualité physico-chimique des sols viticoles, ainsi que les répercussions sur la mortalité de vignes (Syrah notamment) et sur la fertilité des parcelles lors de replantations ou de reconversions, est un sujet régulièrement mis en avant. Mais son ampleur est sujet à controverses, sans doute à cause de la variabilité des combinaisons matériel végétal x techniques x milieux. Dans ce domaine déjà ouvert dans PSDR-1 et 2, la production d'un diagnostic pluridisciplinaire, intégrant des approches à long terme, reste une priorité.

La contribution de l'agriculture au façonnement des paysages méditerranéens typiques est historique et participe au succès touristique de la région, mais elle peut aussi provoquer des dégradations rapides ou lentes. Des outils de diagnostic et d'évaluation sur les paysages sont nécessaires pour répondre aux besoins des collectivités locales et des autres gestionnaires de l'espace agricole et naturel, en reliant les différentes échelles d'intervention (exploitations, communes, bassins, etc).

Les zonages d'intérêt naturel couvrent la moitié de la superficie régionale. L'appropriation par l'agriculture des objectifs recherchés au sein de ces zones doit s'accroître. Il y a besoin d'outils méthodologiques permettant de mieux relier les échelles d'intervention et d'évaluation d'habitats et d'impacts (réseaux parcellaires, petite région).

3.3 Problématiques liées aux changements climatiques

La modélisation des changements climatiques en tant que telle est hors du champ de PSDR. Par contre, la modélisation de leurs impacts dans les régions méditerranéennes ou à leurs franges (déjà observables sur le terrain) est très importante pour anticiper leurs conséquences et préparer des adaptations, notamment :

- *L'accroissement des risques d'invasions parasites* remontant du sud et/ou véhiculés par les transports peut avoir des conséquences lourdes sur les systèmes de production ou les espaces verts. Les travaux menés dans PSDR-2 (sharka, ECA, *Bemisia*) ont montré des lacunes dans la structuration de *l'épidémiologie* (intégration des composantes biotechniques, socio-économiques, réglementaires ; approche des risques, formation).

- *L'accroissement de fréquence et de durée des sécheresses estivales* a fragilisé les systèmes fourragers de la zone de contact entre climats méditerranéens et climats tempérés ou montagnards. Comment et avec quoi régénérer les prairies fortement dégradées par les sécheresses à répétition ? Comment faire évoluer le matériel végétal pour améliorer la pérennité en s'adaptant aux contraintes plus fortes ? Globalement, quelles solutions pour retrouver plus d'autonomie fourragère et réduire les charges des exploitations ?

- *La participation à la réduction de l'effet de serre par le développement des bioénergies et biomatériaux* ouvre des opportunités. Le potentiel régional de *mise en production de biocarburants* doit être étudié du fait de l'importance des terres actuellement libérées par la viticulture (10 000 ha/an) et de l'existence d'une unité de transformation à Sète. L'opportunité doit en être étudiée dans différentes dimensions, dont les effets induits potentiels en terme de pression sur la ressource en eau et les milieux (consommation d'eau, usage et diffusion d'intrants,...). Le développement de la *filière bois-énergie*, déjà bien engagé, est une priorité pouvant donner lieu à des propositions. La *filière biomasse-énergie*, moins avancée, pose des questions originales spécifiques au milieu méditerranéen.

III. CHOIX DES TERRAINS

Dans PSDR3, il est proposé de mettre l'accent sur des recherches visant à éclairer les possibilités de développement générées par l'interactivité entre agriculture-IAA et d'autres secteurs d'activité (environnement, culture, tourisme) dans un espace. Les projets devront donc *préciser la dimension territoriale* (région, pays, canton, bassin versant) sur laquelle ils portent, s'appuyer sur cette dimension, et être précis quant aux enjeux et conséquences (y compris chiffrés) que représente la (les) question(s) traité(es) dans ce territoire. Mais il est proposé d'aller plus loin de deux manières ;

- *Les proposants sont encouragés à étudier la même question scientifique comparativement dans des contextes différenciés, voire contrastés*, tels que 2 ou 3 régions (intérêt de projets inter-régionaux), ou dans 2 ou 3 territoires contrastés de la même région. Les crises qui touchent les principales filières régionales (viticulture, arboriculture) ou qui les menacent (bioinvasions, pollutions diffuses) peuvent s'analyser en comparaison de situations d'autres régions, sans hésiter à aller plus au sud quand c'est utile pour éclairer le sujet (ex : changements climatiques, préparation au marché libre méditerranéen de 2012).

- *La réalisation de projets pluridisciplinaires, voire de plusieurs projets, sur le même espace (bassin versant ; pays, petite région), permettant de croiser des questions différentes ou complémentaires, est attendue*. Dans ce cas, la force de proposition des acteurs du « projet de territoire » sera essentielle pour mobiliser plusieurs équipes de recherche (territoires-ateliers). Ce type de projet aura l'intérêt de permettre

des activités de valorisation particulièrement bien structurées autour d'un « projet de développement de (ce) territoire ». Un diagnostic pourra être porté sur les « *territoires de projets* » générés pour renforcer l'action territoriale entre la commune et le département (pôles urbains, intercommunalités, pôles d'excellence rurale, pays, bassins de vie et d'emploi, espaces naturels protégés), où s'élaborent des orientations et des actions pour le développement territorial. Leur imbrication avec des niveaux d'intervention préexistants, soulève la question de leurs capacités à impulser de nouveaux effets de développement. Les recherches PSDR pourront éclairer les relations complexes entre ces dispositifs territoriaux, les dynamiques locales de développement et leur contribution au développement.

**LE PROGRAMME PSDR
EN AQUITAINE**

I. QUELQUES TRAITS DE L'AQUITAINE ET DE SON DEVELOPPEMENT

La Région Aquitaine voit se dessiner trois scénarios possibles de son développement territorial à l'horizon 2020. Un récent exercice de prospective propose deux scénarios opposés : la métropole Bordelaise concentre les moyens, se veut capitale européenne et assure la primauté de l'urbain sur le rural ou bien les territoires qui composent la région sont la mosaïque active assurant l'attractivité et le développement économique et chacun de ces territoires peut jouer sa carte. C'est sur cette toile de fond, et probablement sur un scénario intermédiaire, que la Région va organiser demain son développement en s'appuyant sur divers atouts.

Les ressources naturelles sont majeures sur ce vaste territoire.

La forêt occupe ici près de la moitié du territoire, constitue la plus grande étendue forestière privée d'Europe et sous tend une filière bois papier de première importance. Les ressources en eau, « pays des eaux » oblige, sont abondantes mais sensibles car il existe des milieux aquatiques de forte valeur comme les estuaires, les fleuves et les étangs des zones lagunaires

La position géographique de l'Aquitaine induit d'autres particularités intéressantes. Le littoral y est un atout majeur du tourisme dans le cadre européen. Il est aussi une des raisons de l'attractivité de la région pour de nouvelles installations de populations en complément d'une forte évolution démographique dans le sud de l'Aquitaine. La situation transfrontalière entre sud et nord place l'Aquitaine, certes sur les voies de transit des flux de véhicules et lui donne aussi une place stratégique dans le contexte de l'arc atlantique et des relations avec l'Espagne.

Le rural y est solide –et résistant on pourrait dire– et s'organise dans le cadre des intercommunalités pour la compétence du développement économique et dans d'autres cadres, moins classiques, comme celui des Pays pour d'autres objets, culturels, patrimoniaux, ou environnementaux. Un risque potentiel subsiste celui d'une coupure entre territoires ouverts sur l'extérieur et territoires ancrés dans le local. Le secteur de l'agriculture recouvre des dynamiques diverses associées à des territoires différents depuis des productions attachées au terroir et donc très stables jusqu'à des productions spéculatives à fort potentiel de développement mais caractérisées par un turnover important.

La valeur ajoutée de l'agro alimentaire qui s'appuie sur une image de qualité fait de l'Aquitaine une des premières régions de France dans ce domaine. Si l'agro alimentaire est bien le premier secteur industriel régional, d'autres secteurs industriels sont bien représentés comme l'aéronautique et le spatial, la pétrochimie, les lasers ou les NTIC. Quatre pôles de compétitivité ont été reconnus, deux autres sont en cours d'instruction. Et cependant, le redéploiement industriel aquitain est considéré par certains experts comme en retard.

Par ailleurs, une importante croissance de la population est en cours, résultat d'un fort solde migratoire en faveur des zones urbaines et de certaines parties du littoral. Les déséquilibres territoriaux qui peuvent en résulter s'ajouteraient aux difficultés de certains territoires ruraux. On ne peut douter que les attraits de la Région soient pour une bonne part de ces mouvements de populations : littoral, montagne, certes, mais aussi art de vivre, produits de qualité et patrimoine composent une image attrayante de l'Aquitaine.

D'ores et déjà, des questions importantes semblent devoir être traitées. On ne peut les citer toutes ici.

L'évolution de l'agriculture céréalière dans le contexte de la politique agricole commune et de la prise en compte de l'environnement mais aussi la réussite d'une politique des signes de qualité voulue par le conseil régional sont deux sujets forts du développement agricole et agro alimentaire. Une prospective spécifique vient d'être lancée, qui va certainement interroger la compatibilité de la qualité avec le développement des filières OGM.

L'avenir de la filière forêt bois papier est interrogé non seulement dans le contexte concurrentiel mondial mais aussi dans les nouvelles conditions du changement climatique.

La prise en compte du développement durable au travers des agendas 21 des collectivités mais aussi dans les projets de territoire divers pourrait amener à considérer le développement dans des contextes nouveaux de participation et de délibération. Sur le plan environnemental, une question à traiter de manière urgente est celle de la prise en compte de la démarche Natura 2000 pour laquelle la demande faite au contexte régional est forte mais pour le moment non satisfaite.

La région souhaite mener à bien dans les années qui viennent les chantiers de plusieurs très grandes infrastructures –lignes à grande vitesse, autoroutes, contournements urbains– dont les choix seront lourds de conséquences.

Une bonne gestion de l'attractivité régionale, si elle se maintient à ce rythme dans certaines parties littorales et urbaines du territoire est un enjeu important pour une construction équilibrée qui freine la hausse du foncier et ne vide pas des pans entiers des espaces ruraux. D'où des interrogations sur l'hétérogénéité du développement dont une partie de la régulation se fait au niveau régional.

II. LES AXES ET THEMATIQUES DE RECHERCHE

Suite aux réunions qui, depuis le début de l'année 2006, ont rassemblé chercheurs, acteurs socio-économiques et Comité de pilotage du programme PSDR Aquitaine, des enjeux ont été cernés. En réponse à ces enjeux, des axes de recherche ont été dégagés et des terrains privilégiés bien que non exclusifs ont été ciblés.

Quatre axes de recherche ont été identifiés comme relevant des priorités du programme PSDR Aquitaine.

1. Les interactions entre les dynamiques rurales et les dynamiques régionales

Dans cet axe, l'enjeu est de comprendre comment se lient les évolutions observables de l'espace rural aquitain et celles, plus globales, de la Région Aquitaine. Il s'agit également de détecter les éléments qui, dans ces liaisons, sont à favoriser, voire à inciter, ou au contraire à freiner, voire à corriger. Dans cet axe les actions publiques peuvent constituer un de ces éléments mais ne constituent pas un objet de recherche en tant que tel. Elles peuvent par ailleurs être conçues comme des moyens à l'activation ou au renforcement de liaisons « souhaitables » et être traitées comme objet de recherches dans le cadre du quatrième axe ci-après défini.

Cet axe prioritaire peut se décliner en plusieurs questions :

- Dans une région comme l'Aquitaine, certes fortement agricole mais également forestière, les interactions existantes ou à créer entre l'agriculture, la forêt et les autres activités constituent une question majeure. L'analyse des conflits mais également celle des complémentarités et synergies constituent des attentes fortes des partenaires régionaux.
- Au cœur des interactions entre dynamiques rurales et dynamiques régionales, la place comme les fondements du développement agricole doivent être interrogés et notamment le rôle de la qualité et des signes de qualité, le développement de l'agrotourisme, les déterminants de la localisation et délocalisation des activités agricoles. De façon générale la place de l'agriculture dans le développement régional et dans le développement rural est une question importante à analyser avec une attention forte à porter sur ses évolutions (en termes d'emplois, d'occupation de l'espace, de valeur ajoutée, de revenus, de capacité de gestion des espaces...) et leurs implications territoriales.
- De façon plus large, une attention particulière doit être portée aux activités rurales et notamment leur logique de localisation : activités ancrées au territoire versus activités « nomades ».
- Enfin les relations villes / campagnes, les conflits d'usage comme les complémentarités sur lesquelles elles se fondent ou qu'elles produisent, les nouveaux territoires qui se construisent sur la base de ces relations et qui structurent le territoire aquitain constituent des objets de recherche importants.

2. Innovations, gouvernance des firmes, des filières et des territoires

Dans les processus de développement local et régional, l'innovation est fondamentale parce qu'elle constitue autant un moteur qu'un indicateur de la dynamique des acteurs et/ou du tissu local. Cet axe privilégie une entrée par les innovations organisationnelles par rapport aux innovations techniques, de produits ou environnementales, étudiées déjà de façon importante en Région Aquitaine. Au niveau des firmes, des filières comme des territoires, un certain nombre de changements opèrent en Aquitaine depuis plusieurs années (montée de nouveaux concurrents pour certaines filières, recompositions spatiales ...) qui conduisent à devoir redéfinir des modes de fonctionnement et qui imposent des changements structurels et organisationnels importants.

- Comment les acteurs font-ils face aux changements ? Comment s'organisent-ils, que mettent-ils en place ? Quelles innovations organisationnelles mettent-ils en œuvre ? Parmi les innovations organisationnelles que l'on peut détecter ? Quelles sont celles qui fonctionnent ? Pourquoi ? Sont-elles reproductibles et sous quelles conditions ?
- Parmi l'ensemble des questions que l'on peut traiter celles portant sur l'acceptation sociale des innovations, la capacité des acteurs ruraux à intégrer des innovations notamment organisationnelles et à les accepter, sont importantes.
- De même l'attention doit être portée sur les nouvelles formes de gouvernance, les nouvelles formes de gestion qui s'organisent en liaison avec les projets de développement, les nouveaux territoires en construction et la gestion des conflits.

3. La gestion des ressources territoriales

Le développement des territoires ruraux, agricoles et/ou forestiers implique de se pencher sur les questions de gestion et de valorisation de ressources territoriales. Déterminantes des atouts de l'Aquitaine et de la pérennité d'un certain nombre d'activités et de territoires, deux ressources doivent notamment faire l'objet d'une attention forte :

- Les ressources naturelles renouvelables : les phénomènes de concentrations urbaines et de globalisation des échanges de biens et de personnes génèrent des transformations accélérées des territoires ruraux en lien avec des dynamiques résidentielles (ex. littoralisation des populations), de transports et d'énergie, de production de biens et de tertiarisation de l'économie rurale, et de protection de l'environnement et des paysages. L'ensemble de ces dynamiques s'accompagne d'un niveau de pression anthropique croissant sur les ressources naturelles renouvelables constituées à partir des sols, de l'eau et de la biocénose et de questionnements sur la pérennité de ces ressources dans un contexte de changements climatiques certains. En s'intéressant aux pratiques, aux activités et aux acteurs dans des écosystèmes et des territoires en évolution, les recherches entreprises dans cet axe viseront à identifier des leviers d'action au regard de la « gestion durable » des ressources.
- Les ressources territoriales patrimoniales et plus particulièrement le patrimoine bâti et paysager qui s'il n'est pas un produit ou un attribut de l'espace rural, doit être ici considéré comme une source de services qui dépasse le simple attrait touristique aquitain. Les études sur le paysage sont nombreuses et il est important d'axer des recherches sur le rôle direct ou, plus vraisemblablement, indirect de ce patrimoine en terme de développement de territoires.

4. Les actions publiques et leurs liens avec les dynamiques territoriales

Les actions publiques sont parties prenantes des évolutions qui ont cours et en même temps elles sont fondamentales dans les orientations à venir des dynamiques. L'enjeu de cet axe est d'analyser les actions publiques au regard de leurs implications en termes de dynamiques territoriales. Quelles sont les logiques de développement portées par les politiques publiques ? Comment sont définies les orientations choisies ?

Il s'agira de travailler autant sur les outils de l'évaluation des politiques publiques que sur l'articulation entre les différentes politiques publiques et les coordinations entre les acteurs. Notamment l'attention pourra se porter sur les interactions entre les politiques sectorielles et les politiques territoriales ainsi que sur la pertinence de l'échelle territoriale des politiques publiques. En effet, les dynamiques territoriales résultent de politiques mises en œuvre à différentes échelles et niveaux : espaces à enjeux forts (ex : Directive Cadre sur l'Eau de l'Union Européenne), territoires (Pays, Parcs Naturels Régionaux...), filières agricoles. Ces dynamiques sont orientées par différents enjeux, économiques, sociaux, environnementaux, se déclinant différemment selon les secteurs (agriculture, tourisme, industrie...) et relevant d'instances de différents niveaux (Europe, Etat, Collectivités territoriales). Il apparaît donc légitime de s'interroger sur les articulations entre ces différentes politiques, ces différents niveaux d'actions et sur le niveau pertinent pour les définir et les mettre en œuvre.

III. TERRAINS PRIVILEGES D'ETUDES

En parallèle de ces axes, des terrains privilégiés d'études ont été ciblés :

1. Le littoral aquitain

Le littoral aquitain, comme beaucoup de littoraux, est le siège d'une forte poussée démographique, pour des installations définitives comme pour des séjours saisonniers. On ne peut ignorer cet attrait et ce qui en découle en termes de développement.

2. Les Landes de Gascogne et les dynamiques forestières

L'Aquitaine est l'une des grandes régions forestières européennes ; en particulier le plus grand massif boisé et privé européen doit être regardé comme une spécificité régionale et traitée comme telle (voir 2) ainsi que le couplage fort avec le secteur industriel aval. Les évolutions des marchés de l'énergie et des matériaux ainsi que les demandes croissantes en services environnementaux et récréatifs des espaces forestiers nécessitent de s'interroger sur les scénarios d'évolution et leurs impacts en terme d'occupation de l'espace régional et de gestion des ressources naturelles dans la perspective des changements climatiques.

3. Les territoires transfrontaliers

IV. SYNERGIES ET COMPLEMENTARITES INTER-REGIONALES

Les approches comparatives ou complémentaires (en terme de diversité des terrains d'études ou des compétences des différentes équipes de recherche) seront encouragées et plus particulièrement :

- les coopérations avec la Région Midi-Pyrénées du fait de l'accord qui existe entre les 2 conseils régionaux en ce qui concerne la recherche
- pour les enjeux fortement identifiés dans différentes régions et pouvant présenter un intérêt au niveau national : péri-urbain, gouvernance des territoires..."

V. LE DISPOSITIF PSDR EN AQUITAINE

1. Gouvernance

La gouvernance de ce programme est assumée par différentes instances :

- COPIL PSDR Aquitaine : le Comité de PILotage du PSDR Aquitaine est composé de représentants du Conseil Régional d'Aquitaine, de l'INRA, du Cemagref, des Universités d'Aquitaine, des services déconcentrés de l'Etat (DRAF et DIREN) et d'opérateurs socio-économiques (Chambre Régionale d'Agriculture, CRPF, Agence de l'eau Adour-Garonne). Il a principalement pour rôle de définir les orientations du PSDR Aquitaine, les modalités de fonctionnement et «labelliser PSDR» les projets proposés.
- La cellule d'animation : elle est composée de 5 personnes de l'INRA, du Cemagref, de l'Enita de Bordeaux et de la Chambre Régionale d'Agriculture. Elle a pour but d'assurer la diffusion de l'information, faciliter les échanges entre les opérateurs socio-économiques (demande) et les équipes

de recherche (offre) ainsi que les rapprochements entre différentes équipes de recherche (structuration de l'offre de recherche), d'accompagner les différentes équipes dans la construction de leur projet et d'assurer l'animation régionale du programme PSDR (organisation de forums, séminaires, etc.).

- Le comité des bailleurs de fonds : il est composé de représentants du Conseil Régional d'Aquitaine, de l'INRA et du Cemagref. Il a pour rôle de décider de l'octroi des financements et d'assurer la gestion financière du programme (définition des modalités de financements, exécution des paiements, etc.).
- Le service recherche du Conseil Régional qui assure l'instruction des projets proposés dans le cadre de l'appel à recherche annuel du Conseil Régional et après avis du Comité consultatif régional de recherche et de développement technologique (CCRRDT)
- Enfin, au niveau national, deux instances ont été créées :
- le Conseil scientifique : il est composé de 28 scientifiques de haut niveau. Il a pour mandat d'évaluer les propositions de projets et leur réalisation (évaluation finale).
- L'inter-cellule : elle regroupe des représentants des différentes cellules régionales. Elle a pour rôle de faciliter les échanges entre régions et l'émergence de projets inter-régionaux. Elle assume également une animation scientifique au niveau national. Cette inter-cellule est dotée d'un bureau composé de 8 personnes.

2. Double évaluation scientifique et double décision d'octroi de financement

En Aquitaine, le programme PSDR est financé et mis en œuvre en partenariat par le Conseil Régional d'Aquitaine, l'INRA et le Cemagref. A ce titre les projets proposés par les équipes de recherche doivent être soumis parallèlement à l'appel à recherche du Conseil Régional d'Aquitaine (CCRRDT) et à l'appel à propositions de recherche PSDR. Chaque projet fera l'objet d'une double évaluation scientifique (une première par les experts mandatés par le Conseil Régional d'Aquitaine et une seconde par le conseil scientifique du programme PSDR) et de deux décisions d'octroi de financement (une par le Conseil Régional d'Aquitaine et une par le comité des bailleurs de fonds du PSDR Aquitaine).

Parallèlement au dépôt correspondant à cet appel, les projets doivent être soumis à l'appel à recherche du Conseil Régional dont les dates sont précisées sur le site : <http://interventions.aquitaine.fr/article391.html>

3. Pour en savoir plus :

- Comité de Pilotage du PSDR Aquitaine :
- Benoît Fauconneau : bfauconn@bordeaux.inra.fr
- Hugues Ayphassorho : hugues.ayphassorho@cemagref.fr
- Cellule d'animation du PSDR Aquitaine :
- Nathalie Corade : n-corade@enitab.fr
- Olivier Clément : clement@st-pee.inra.fr
- Frédéric Saudubray : frederic.saudubray@cemagref.fr
- Service de la recherche du Conseil Régional (recherche@aquitaine.fr)
- nathalie.bonnaudin@aquitaine.fr
- julie.boitard@aquitaine.fr

**LE PROGRAMME PSDR
EN MIDI-PYRENEES**

I. LES OBJECTIFS GENERAUX DU PSDR MIDI-PYRENEES

L'INRA a engagé l'élaboration d'un programme de recherche Pour et Sur le Développement Régional (PSDR) en région Midi-Pyrénées. Ce programme fait suite au PSDR 2 qui s'est déroulé sur 4 années de 2001 à 2005. Le nouveau programme a pour objectif de développer des recherches menées en partenariat sur le rôle des activités agricoles et agro-alimentaires ainsi que celui des dynamiques rurales et environnementales dans le développement territorial de la région Midi-Pyrénées.

Ces questions s'inscrivent dans un contexte régional spécifique marqué par le fait que Midi Pyrénées constitue une des plus vastes régions françaises qui se caractérise par l'importance de ses zones rurales dont le devenir reste incertain face à la mondialisation et à la modification des politiques publiques. Les enjeux portent aussi sur le rôle de l'agriculture et de l'agro-alimentaire dans le développement régional sachant que le poids de l'agriculture (60 000 emplois) et de l'agroalimentaire (40 000 emplois) représente un volume d'emploi plus important que l'aéronautique et l'espace Midi Pyrénéens. La région se place aussi dans un contexte « Sud Ouest » avec surtout l'Aquitaine avec des enjeux importants en terme de développement durable concernant les ressources et l'environnement. Elle présente une grande diversité de territoires et de produits. Les potentialités des terroirs et l'histoire des territoires, qui composent cette mosaïque régionale, ont conduit à des systèmes d'exploitations tout aussi variés. Cette configuration recouvre aussi une faible concentration des structures industrielles couplée avec une trop faible performance sectorielle en terme de valeur ajoutée.

Dans ce contexte, le programme PSDR a pour double objectif de faire progresser les connaissances théoriques et méthodologiques d'analyse des processus de développement des territoires et de répondre aux besoins de connaissance et d'anticipation des décideurs et des partenaires du développement régional. Dans ce cadre le diagnostic régional s'accorde, comme dans le programme PSDR Midi-Pyrénées précédent, sur l'importance des processus d'innovation dans une économie dont la compétitivité est de plus en plus axée sur les capacités de création de connaissances et de transmission des savoirs. L'orientation générale du programme précédent en Midi-Pyrénées était donc la dynamique de changement et l'innovation. La ligne du programme actuel sera aussi celle de l'anticipation et de la prospective dans un contexte d'incertitude croissante notamment face aux mutations en cours des politiques publiques et des contextes internationaux. Les recherches auront ainsi pour but, pour chacun des thèmes, d'analyser, modéliser, quantifier et qualifier les situations et leurs évolutions, mais plus encore d'en comprendre les déterminants, pour conduire ensuite des travaux de prospective visant à contribuer à l'élaboration des stratégies à plus long terme des partenaires et des décideurs régionaux.

S'il bénéficie d'un cadrage et d'une inscription à niveau national, l'appel à proposition du programme PSDR Midi-Pyrénées est également le fruit d'une co-construction entre partenaires régionaux et chercheurs dans une optique à la fois pluridisciplinaire et multi-institutionnelle, puisqu'il est ouvert à l'ensemble des laboratoires issus des grands organismes d'enseignement et de recherche (INRA, ENSAT, UTM, ENFA, UT1, etc...) autour de partenaires socio-professionnels régionaux directement impliqués dans la définition des projets. Ainsi, les enjeux clés présentés dans cet appel à proposition ont ainsi été identifiés lors de l'évaluation du précédent programme, travaillés depuis près de deux ans entre les partenaires institutionnels (Conseil Régional, Chambre Régionale d'Agriculture, DRAF, DIREN, Cie d'aménagement des Coteaux de Gascogne, Fédération des coopératives/FRC2A ,... qui ont été rejoints par la Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie/CRCI et l'Agence de Bassin) puis proposés comme autant de pistes de travail à

l'ensemble des partenaires socio-économiques et des chercheurs. Ce premier recensement a permis, au cours de l'été et de l'automne 2006, d'approfondir et d'articuler les thématiques centrales qui rassemblaient chercheurs et partenaires sur des enjeux clés issus du diagnostic.

La durée totale du programme PSDR Midi-Pyrénées est de 4 ans : elle permettra de concilier les perspectives de long terme fixées par l'INRA et la gestion de la recherche par le Conseil Régional de Midi Pyrénées.

II. LES THEMES DE RECHERCHE PRIORITAIRES

Les recherches concernent les activités agricoles et agro-alimentaires, les ressources naturelles et plus largement les questions liées au monde rural et au développement régional. Elles incluent toutes les interactions liées à ces champs telles que, par exemple, les relations villes/campagnes ou la localisation des activités industrielles dans l'espace rural.

Le Comité de Programme Midi-Pyrénées a réaffirmé la nécessité de centrer le programme PSDR sur son objet, le développement régional. Les réponses doivent donc expliciter leur relation au développement régional. Sans que cette liste soit limitative, il peut en effet s'agir de projets :

- intéressant spécifiquement le contexte et les trajectoires de développement régional ou territorial.
- visant à mieux situer le développement régional dans une analyse comparative avec d'autres régions (évolutions comparées, position concurrentielle,...)
- permettant d'anticiper sur les conséquences des changements d'orientation des politiques européennes et nationale sur les systèmes de production / espaces régionaux ou infra-régionaux

Pluridisciplinarité, composition inter-institutionnelle des équipes de recherche, co-construction entre partenaires de recherche et socioprofessionnels, enfin définition des livrables, des modes de valorisation et de transfert sont autant d'éléments qui permettront de répondre à la fois à la singularité du champ d'investigation, le développement régional, et aux enjeux de développement régional. Le caractère générique des résultats des recherches menées en région constitue un élément important de l'éligibilité des projets.

Ce sont finalement cinq thèmes de recherche qui ont émergé du travail de co-construction engagé depuis bientôt 2 ans en Midi-Pyrénées. On notera également que certains thèmes ont ou peuvent avoir une dimension interrégionale, soit en raison de la nature des problématiques, soit de la transversalité des démarches. Cette dimension interrégionale constitue un élément qui sera apprécié dans la sélection des projets.

1. Thème 1 : Qualité, produits, filières et territoires

La Région Midi-Pyrénées a engagé depuis plusieurs années une ambitieuse politique de soutien aux produits et filières de qualité. Par ailleurs, l'ouverture des marchés et l'évolution de la demande, conduisent au pilotage des filières agro-alimentaires par l'aval et imposent de nouvelles exigences sur le produit. La demande est croissante pour une plus grande sécurité tout au long de la chaîne alimentaire. La qualité devient un enjeu de marketing parfois découplé de la qualité intrinsèque du produit qui est souvent peu ou pas évaluée. Les exigences réglementaires de sécurité alimentaire ne peuvent qu'augmenter, et ce parallèlement à l'attrait du consommateur pour ce type de produits, notamment ceux marqués territorialement.

L'objectif est donc d'analyser, quantifier et modéliser le rôle (et les attributs) des produits et des filières agricoles et agro-alimentaires dans le développement régional. Différents facteurs sont à prendre en compte. Les attentes du marché pour des produits de qualité conduisent les producteurs à mettre en œuvre des procédures et des moyens généralement plus coûteux. Dans ce cadre, sont posées les questions suivantes : comment amener le consommateur à participer au différentiel de prix ? Quel est son comportement par rapport aux produits sous label de qualité ? Quel management de la chaîne alimentaire pour une meilleure lisibilité et traçabilité ? Le producteur considère-t-il la qualité comme un moyen de différenciation face aux contraintes du marché ? Les référentiels biotechniques nécessaires à ces évolutions sont-ils disponibles ? Par ailleurs, la réglementation reposant essentiellement sur une exigence de moyens et non de résultats, comment évaluer notamment la qualité intrinsèque des produits et l'impact en termes de questions épidémiologiques, de santé humaine ou les impacts environnementaux ?

Les projets concernant ce thème pourront notamment porter sur les objets suivants :

- Adaptation aux demandes des consommateurs, différenciation, spécification, modes de distribution (notamment agribio). La question de l'organisation de l'aval, du comportement des consommateurs et d'organisation des marchés a peu été traitée dans les réponses du 1er AP.
- Démarches qualité produit, relations filières/territoires et Signes Officiels de Qualité
- Dynamiques d'innovation technologique, dynamiques d'organisation, dynamiques de marché
- Evolution des normes et standards en lien avec la compétition internationale
- Facteurs de compétitivité des productions régionales et des produits marqués territorialement (aspects socio-économiques et biotechniques)
- Valorisation non agricole des productions (thème sans réponse après le 1er AP), valorisation de la forêt

2. Thème 2 : Gouvernance des territoires ruraux et politiques publiques

Les territoires ruraux connaissent une transformation des modes d'occupation et de gestion de l'espace, caractérisée par une diversification des fonctions économiques, et sociales. Autour de différents objets (développement rural, ressources naturelles, agriculture et forêt, mesures agro-environnementales) et à partir de différentes échelles, il est nécessaire de développer des approches permettant de mieux comprendre les dynamiques en œuvre, pour les optimiser et les transposer, mais aussi en anticiper les résultats et les effets. Les recherches sur ce thème auront pour objectif de construire un regard inter-disciplinaire sur la façon dont les acteurs construisent les dispositifs de gestion territoriale. Il s'agira d'analyser les processus d'interaction entre les acteurs, les dispositifs construits, les connaissances ou référentiels mobilisés, leurs déterminants et leurs impacts sur les trajectoires de développement régional. Les travaux devront intégrer les interactions entre l'évolution des politiques publiques sectorielles et des politiques de développement rural.

Les projets concernant ce thème pourront notamment porter sur les objets suivants :

- Dynamiques des territoires (structuration, gouvernance, vocation des territoires,...)
- Rapports villes-campagnes, la place des espaces montagnards dans l'économie régionale (*avec en particulier la conception de politiques de massif appropriées et des analyses comparatives avec d'autres massifs hors Midi-Pyrénées*)
- Modalités et impacts des politiques publiques de développement (et notamment régionales), la question de l'évaluation et du pilotage des politiques

- Articulation intersectorielle des activités et des politiques publiques, innovations organisationnelles, rôle de l'agriculture et des agriculteurs dans les espaces ruraux et dans les dynamiques territoriales
- Economie résidentielle en milieu rural et la diversité des enjeux sur le foncier. Ce thème de l'économie résidentielle, très important pour le développement régional, n'a pas été traité par les projets du 1er AP.

3. Thème 3 : Compétitivité des territoires ruraux et des firmes

La compétitivité des territoires est un enjeu clé du développement régional. Cette notion dépasse largement la compétitivité des opérateurs économiques, pris chacun individuellement sur son marché. Dépasser cette approche restrictive pour appréhender et analyser les sources de la compétitivité des espaces ruraux suppose d'articuler une entrée par les firmes (envisagées individuellement et collectivement) et les ressources des territoires. Il s'agira d'identifier, d'analyser et de modéliser le rôle des facteurs territoriaux dans la performance des firmes régionales. Les recherches sur ce thème devront construire les cadres théoriques et méthodologiques de la question des liens entre la dynamique (individuelle et collective) des firmes et les dynamiques des territoires. Elles porteront sur les facteurs clefs que constituent les stratégies d'innovation et les modes de gouvernance des firmes ainsi que leurs modes de mobilisation des compétences et leur lien avec les structures de formation. Les résultats attendus portent sur les indicateurs de mesure de la compétitivité, les leviers d'action et les processus d'interaction à l'oeuvre dans un contexte de mondialisation et de transformation des contextes règlementaires et institutionnels.

Les projets concernant ce thème pourront notamment porter sur les objets suivants :

- Répartition et localisation des activités agricoles et industrielles sur le territoire
- Efficacité économique des outils de regroupement de l'offre (par production, par filière, par territoire, par type de marché), place, évolution et mode de gouvernance des coopératives agricoles.
- Processus d'innovation technique et organisationnelle des entreprises, éclairage pour les PME et les TPE, systèmes d'action dédiés aux petites entreprises.
- Rôle des appareils de formation initiale et continue dans la compétitivité des territoires. Localisation des formations sur le territoire régional : quels déterminants ?
- Quelles activités pour quel développement avec quels moyens ? tourisme, services, etc... quels conflits ou synergies d'usage avec l'agriculture et l'agro-alimentaire ?

4. Thème 4 : Les systèmes de production, les petites entreprises et exploitations agricoles

L'enjeu clé de ce thème de travail concerne les déterminants du passage d'une production, ou d'une logique de production, à une autre, et l'anticipation des conséquences des effets conjoints de décisions individuelles sur une filière, un territoire, un bassin versant. Pourvoir articuler des échelles d'observations différentes, développer des démarches prospectives pouvant être quantifiées par des outils de modélisation, permettra d'aider à l'adaptation et au développement coordonné des structures de production, de collecte, d'approvisionnement et de conseil, en réponse aux mutations prévisibles du contexte.

Les projets concernant ce thème pourront notamment porter sur les objets suivants :

- Exploitations et petites entreprises agricoles : les déterminants de leur organisation et de leur dynamique, capacité d'innovation, travail et conditions de vie, processus de décision, conseil et l'accompagnement (outils, compétences ...)
- Systèmes de production, orientations productives, déterminants des changements et impact de la transformation de la PAC
- Systèmes de productions, agroalimentaire et VANA (notamment grandes cultures, tournesol).
- Anticipation des effets structurels de la réforme de la PAC et du découplage des aides, et évaluation des impacts de ces réformes (analyse et modélisations)

5. Thème 5 : L'environnement, la gestion des ressources naturelles renouvelables, l'eau:

Une question générale, la gestion des ressources naturelles renouvelables : La région Midi Pyrénées est un espace diversifié sur lequel s'exprime bon nombre des enjeux concernant la gestion des ressources naturelles renouvelables, notamment les enjeux liés à de la ressource forestière, à la biodiversité et à l'équilibre entre protection et mise en valeur. Cette question se pose de manière emblématique sur le massif des Pyrénées et en termes moins médiatiques mais tout aussi cruciaux sur tous les sous-ensembles régionaux, pour des raisons diverses, qu'il s'agisse du Massif Central, des causses du Lot, des zones de coteaux ou de plaine. Les recherches devront également aborder la question environnementale et de gestion des ressources naturelles dans les espaces urbains et péri-urbains.

Une ressource particulière, l'eau : L'agriculture des régions du Sud Ouest connaît un fort développement de l'irrigation depuis 40 ans pour sécuriser les productions et les revenus contre les aléas climatiques ; les prélèvements nets représentent des volumes qui amènent à des tensions sur la plupart des bassins et nécessitent des mesures de gestion. A plus long terme, le changement climatique pourrait, dans ces régions, être une cause d'aggravation de la fréquence des déficits estivaux.

Sur le plan qualitatif, la situation est préoccupante par les impacts sur les écosystèmes, liés à des sources polluantes généralement diffuses. Les phénomènes en cause sont complexes, par les délais et la nature de transferts, par la diversité des produits concernés (fertilisants, phytosanitaires..).

Des modèles ou des diagnostics sont proposés. Comment les agriculteurs se les approprient-ils ? Quels blocages expliquent la lenteur du passage à l'acte qui repose d'ailleurs essentiellement sur des obligations de moyens ?

- Quels systèmes de cultures et quelles pratiques agricoles plus économes en eau et moins polluants ?
- Quelles politique(s), gouvernance, organisation, pour passer du projet à la mise en pratique ?

Les problématiques de recherche concernant ce thème 5 pourront concerner :

- Enjeux économiques des différentes directives environnementales et conséquences de l'éco conditionnalité notamment sur les pratiques agricoles
- Gestion des ressources et notamment l'eau (préservation / exploitation / qualité / pollutions) et l'approche des coûts énergétiques et de leur réduction (productions, organisation spatiale et des transports, ...)

- Compétitions et conflits pour l'accès aux ressources
- Impacts environnementaux des différentes productions (et notamment biodiversité, pollutions diffuses), externalités de l'activité agricole, systèmes économes en ressources
- Observation et anticipation des conséquences des changements climatiques (agro écosystèmes cultivés, fourragers, pastoraux et forestiers,)

III. L'ANIMATION SCIENTIFIQUE ET PARTENARIALE, LA VALORISATION ET LA DIFFUSION DES RESULTATS

L'animation scientifique et partenariale du programme PSDR Midi Pyrénées sera assurée par une cellule d'animation régionale qui aura pour objet de mettre en place les fonctions collectives essentielles pour assurer la bonne fin du programme :

Animation scientifique : la conduite du précédent programme a montré tout l'intérêt d'une animation scientifique : soutenir l'interdisciplinarité, organiser les échanges entre disciplines, laboratoires et institutions, puis entre les projets, coordonner les méthodes, mobiliser les partenaires de recherche. Dans le nouveau programme, il sera nécessaire d'identifier au sein de chaque axe un binôme d'animateurs scientifiques pour chaque axe

Ingénierie de projet et Animation partenariale : gestion opérationnelle, organisation des réunions du Comité de pilotage et du Comité de programme, coordination scientifique entre les lots, soutien aux animateurs scientifiques des lots. Il s'agit également d'assurer des fonctions d'interfaces entre chercheurs et partenaires, pour assurer l'adaptation des travaux aux attentes, la lisibilité des résultats par des non initiés, l'appropriation des résultats par les partenaires, donc le transfert des approches et des résultats

La valorisation et la diffusion des résultats devront se faire à plusieurs niveaux et selon des modalités qui prennent en compte les recommandations de l'évaluation du programme précédent, et notamment :

- pour l'ensemble du programme, par un colloque de clôture à l'issue des 4 ans de travail
- pour chacun des axes, par un séminaire de mise en commun et une publication à l'issue de la période de 2 ans couverte par le présent appel à projet.
- pour chaque projet, par deux réunions annuelles faisant le point sur l'avancement des travaux, leurs retombées et applications, et un rapport d'exécution et d'avancement annuel
- parallèlement, par un travail de publication et de participation à des colloques disciplinaires.
- par l'intégration des résultats aux enseignements des partenaires (enseignement supérieur-UT1, UTM, ENSAT, ESA Purpan..., formation des professeurs de l'enseignement agricole), et aux formations dispensées à l'attention de leurs agents (conseillers agricoles, chargés de mission développement des collectivités territoriales,)
- enfin, par des « notes de travail » à plus large diffusion, faisant un point journalistique, à l'attention des professionnels et des partenaires, sur l'avancement des travaux

Ces différents points constituent des outputs que les projets devront intégrer dans leur dossier. Les conditions d'éligibilité sont les mêmes que celles de l'ensemble du programme.

Adresse du site du programme en Midi-pyrénées :

www.toulouse.inra.fr/le_centre_ses_partenaires/psdr_midi_pyrenees

**LE PROGRAMME PSDR
EN RHONE-ALPES**

*Pour ce deuxième appel à propositions, on accordera **une priorité aux thématiques suivantes dans la sélection des propositions**¹ :*

L'agriculture biologique, en abordant notamment les questions concernant la pertinence des liens entre développement des filières dans un marché en expansion, attentes sociétales, attentes des consommateurs, et développement durable (en particulier le rôle de l'agriculture biologique dans la conservation des ressources naturelles).

Les circuits-courts, les relations producteurs-consommateurs, les transformations et valorisations locales en abordant notamment les questions de potentiels, de freins et de leviers d'action pour leur développement (en termes d'offre et de demande), de régulation et de gouvernance. A travers l'analyse des nouvelles formes de partenariat et d'organisation émergentes qui conjuguent logiques sectorielles et territoriales, on s'interrogera sur les performances de ces démarches et sur leur capacité à dépasser des situations de niches et à concerner un plus large public (en termes de production et de consommation).

La valorisation de la filière Bois-Forêt, en abordant trois orientations des politiques régionales :

- *La prise en compte économique et le développement des biens publics non marchands produits par la forêt : contribution à la prévention des risques naturels, à la production d'eau potable, à la préservation de la biodiversité, au paysage et à l'entretien de l'espace...
On analysera à chaque fois l'intérêt d'un effet levier par le biais d'une mesure sylvo-environnementale dans le cadre du FEADER (mesure encore absente en France).*
- *Le développement d'une multifonctionnalité des espaces forestiers, en analysant les potentialités du sylvo-pastoralisme et les autres valorisations agricoles.*
- *Le développement de la production de bois énergie et bois construction, avec une gestion durable de la forêt contribuant notamment à la réduction de l'effet de serre, et une amélioration des articulations amont/aval au sein de la filière.*

La création d'activités dans les zones rurales, en abordant notamment les questions concernant l'analyse des potentiels liés aux activités de services (dont le tourisme), la transformation de ces potentiels en activités réelles et en emplois, les facteurs de blocage, l'accompagnement et les modes de gouvernance favorables à cette construction au niveau des territoires et des porteurs de projet.

Les crises structurelles des filières agro-alimentaires et forestières en abordant notamment les questions d'anticipation des évolutions, d'accompagnement des acteurs des filières et des territoires, de capacité des entreprises à s'adapter aux crises structurelles, de conception de systèmes de production et d'organisations collectives plus aptes à traverser les crises.

Le foncier en abordant notamment les questions de gouvernance et de dispositifs de gestion, d'économie foncière (facteurs explicatifs du prix), d'accès au foncier des agriculteurs et des ruraux. Au-delà des constats, on attend sur ce thème des recherches apportant une véritable capacité de prospective sur la problématique foncière et débouchant sur des propositions d'innovations techniques, juridiques, sociales et organisationnelles.

Les politiques publiques en abordant notamment les questions de l'évaluation des politiques régionales au regard du développement durable (exemple du FEDER et du FEADER). On attend sur ce thème une réflexion sur les méthodes, les critères, les moyens de gérer la disparité des informations disponibles selon les domaines et les échelles.

L'ingénierie territoriale, en abordant notamment les questions de pratiques, de métiers, de compétences, de besoins en produits de formation et de recherche, de coordinations entre agents et intervenants (public/privé), d'équité territoriale.

¹ Cet ordre de présentation n'induit pas de hiérarchie entre ces différentes thématiques. Il correspond à leur ordre d'apparition dans le texte de l'appel à propositions qui en développe les contextes et les contenus.

I. CADRE GENERAL

Un travail collectif d'identification des enjeux et des questions (diagnostic régional) a été réalisé par les partenaires régionaux du programme et validé par le Comité de pilotage le 13 septembre 2006. Il s'est appuyé sur différents textes d'orientation stratégiques élaborés au niveau local, régional et national, sur les résultats de PSDR2 (synthèses des plates formes de restitution) et sur une réflexion prospective conduite sur l'ouest laitier de Rhône-Alpes (LORA 2020).

L'appel à projet qui en résulte s'organise selon deux axes stratégiques autour d'un enjeu prioritaire qui peut être formulé comme suit : **Accompagner les mutations du monde agricole et forestier, développer l'attractivité des territoires ruraux, et préparer les échéances postérieures à 2010, en se situant dans le cadre référent du développement durable.** Cet enjeu dépasse la stricte dimension économique agricole et forestière et pose la question de quels seront demain les fondements et les leviers d'action de l'attractivité des territoires ruraux sous ses différentes composantes économique, résidentielle, touristique et patrimoniale.

Dans ce contexte de fortes évolutions et de mutations, les dispositifs de recherche et de valorisation, comme les dispositifs d'actions et les politiques d'accompagnement à mettre en œuvre, demandent de s'inscrire davantage dans des démarches prospectives, expérimentales et évaluatives où l'observation, la capitalisation des expériences, la capacité à innover, à s'adapter et à évaluer seront de toute importance. Il s'agit aussi de **s'ouvrir davantage aux expériences et aux initiatives d'autres régions françaises ou européennes**, en conduisant des analyses comparées, en s'inscrivant dans des réseaux et en tirant parti de projets et d'expérimentations conduits à l'échelle européenne. Tout en s'inscrivant dans les enjeux et les axes proposés, les chercheurs sont invités à **proposer des questionnements et des modes d'analyses originaux sur les évolutions actuelles avec l'ambition de résultats généralisables.**

L'attente d'un bénéfice « Pour » le développement régional implique une ambition spécifique de valorisation des acquis de la recherche vers les acteurs du développement. L'engagement politique, technique et financier des différents partenaires régionaux, et notamment de la Région Rhône-Alpes, des services de l'Etat et de la Profession agricole s'inscrit clairement dans cette optique.

La co-construction des projets de recherche et valorisation devra ainsi s'appuyer sur les deux textes fondateurs du programme PSDR3 Rhône-Alpes (« Orientations et positionnements des enjeux du programme PSDR3 en Rhône-Alpes », « Priorité à une coopération active entre acteurs et chercheurs ») ainsi que sur les synthèses et les conclusions des deux forums chercheurs et acteurs qui se sont déroulés cet automne à Lyon. Ces informations sont disponibles sur le site du programme (www.psd-r-a.fr). La cellule d'animation régionale du programme pourra être sollicitée lors de la construction des projets pour aider chercheurs et acteurs à définir les modalités de leur coopération.

II. LES AXES

1. Axe 1 : Développer une économie rurale et l'emploi à travers des activités compétitives et diversifiées valorisant les ressources et l'attractivité des territoires ruraux et périurbains.

L'enjeu posé par cet axe est de **mieux valoriser les synergies positives entre activités sectorielles et ressources territoriales de Rhône-Alpes**, et d'acquies ce faisant des gains de compétitivité et de valeur ajoutée. En première ligne des objectifs, c'est aussi la capacité à développer de l'emploi et des innovations qui est au cœur de cet enjeu.

Les stratégies de développement économique analysées seront à raisonner tout à la fois dans **une logique d'offre** (capacité d'évolution des activités et des opérateurs) et dans **une logique de demande** (évolution des comportements des consommateurs et des marchés, construction de la demande...). Elles intégreront la diversité régionale des **situations territoriales très contrastées** en termes d'activités et de ressources. Elles devront aussi s'inscrire dans une **réflexion plus globale positionnant les choix de Rhône-Alpes par rapport à ceux d'autres régions** : analyser les concurrences entre régions en ce qui concerne la valorisation des ressources territoriales et intégrer une nouvelle géographie des bassins de production et d'innovations qui se redéploient à l'échelle nationale et internationale. Trois thèmes prioritaires sont identifiés pour cet axe.

1.1 Thème 1 : Développer la compétitivité et la valeur ajoutée des activités agricoles et forestières à travers de véritables stratégies croisées entre filière et territoire.

L'agriculture doit se préparer à faire face à la diminution des aides publiques et à traverser une zone de fortes incertitudes et de remises en cause (évolution de la PAC et des budgets européens). Dans le cadre de la mondialisation des échanges et de la délocalisation des emplois, les activités agricoles, agro-alimentaires et forestières auront tout intérêt à développer des facteurs de compétitivité en valorisant des ressources territoriales de proximité. Plusieurs chantiers sont identifiés pour la recherche, devant illustrer chacun une manière de croiser davantage activité sectorielle, territoire et développement régional :

- **Signes de différenciation de la qualité liés à l'origine** : Le rôle protecteur de l'AOC est remis en cause et les relatives certitudes de ces dernières années sont ébranlées. Les questions de l'efficacité, des bénéficiaires de l'AOC, du rapport de confiance du consommateur au produit sont posées. Par quels processus (qualification du produit, rôle des producteurs...) les AOC peuvent-elles s'inscrire davantage dans une dynamique territoriale (contribution au développement des zones rurales, spécificité environnementale...)?
- **Bio** : Cette thématique est commune à Rhône-Alpes et Auvergne. Les principales questions identifiées pour l'agriculture biologique concernent les difficultés liées d'une part à la dispersion territoriale des producteurs, d'autre part à la perception des consommateurs qui ne porte pas sur ses éléments constitutifs (environnement), mais sur son bénéfique santé. Plus qu'ailleurs, la pertinence du lien entre développement de filières territorialisées, attentes sociétales et développement durable (et notamment le rôle de la Bio dans la conservation des ressources naturelles) semble posée. Comment la Bio peut elle se mettre en adéquation avec le potentiel d'un marché en expansion tout en inventant un modèle d'organisation et de développement qui réponde à ces attendus ?
- **Bois construction** : Dans un contexte très concurrentiel, comment valoriser et requalifier des nouveaux débouchés, redonner des atouts et ouvrir des pistes de développement à la filière bois-construction : connaissance des marchés émergents et positionnement sur des nouveaux marchés ;

qualifications spécifiques des bois de montagne et des savoir-faire locaux ; innovations et outils de modernisation de la forêt et de la filière ; organisation des opérateurs, montage de partenariats...

- **Circuits courts, relations producteurs–consommateurs, transformation et valorisation locales, implication des producteurs dans les filières vers le produit et le marché :** Le maillage urbain induit en Rhône-Alpes une grande proximité entre producteurs et consommateurs et une implication croissante des collectivités locales. Le développement des circuits courts et/ou alternatifs invite à en cerner les potentiels et les limites, tant en termes d'adaptation de l'offre qu'en matière de demande, à en identifier les freins et les leviers, à sécuriser les produits et les circuits et à faciliter la construction de nouveaux marchés. A travers l'analyse des nouvelles formes de partenariat et d'organisation émergentes (implication des consommateurs dans l'amont, commerce « agri-équitable », restauration collective, plates-formes multiproduits, filières locales d'approvisionnement ...), on s'interrogera sur la capacité de ces circuits à dépasser des situations de niche et à concerner un plus large public. Avec quelle structuration de filières organisées et quel développement de stratégies croisées entre entreprises et territoires ? Avec quelle capacité d'implication des producteurs, quelle évolution du métier, des compétences et de l'organisation du travail ?
- **Formes innovantes de diversification agricole et forestière et développement de la production d'énergies renouvelables :** On interroge ici sur le développement de produits à haute valeur ajoutée pour des usages non alimentaires (« biomatériaux », chimie verte). Comment valoriser davantage la proximité régionale avec les nouvelles technologies et industries de pointe (opportunités de développement, innovations croisées...) ? La recherche est également questionnée sur la production d'énergie renouvelable par l'agriculture ou la forêt et sur l'organisation de filières locales et régionales efficaces au niveau énergétique : biocarburants, bois énergie, méthanisation... Quels effets positifs et négatifs de ce développement ? Comment passer d'une ressource à la construction d'une offre ? Quelle place cette production d'énergie peut-elle avoir dans l'économie agricole et forestière de la région et comment en raisonner le développement en l'intégrant dans une démarche plus globale de bilan énergétique de l'agriculture ?

De façon plus transversale, c'est aussi la question de l'évaluation de ces stratégies, de leurs interactions et de leur accompagnement qui est posée : Comment évaluer, avec quelles méthodes, quels indicateurs ? Comment apprécier la pertinence du choix d'une stratégie par rapport à une autre ? Comment apprécier les relations de concurrence et/ou de complémentarité entre signes de qualité, entre circuits courts, entre territoires, entre activités de diversification et activités primaires de production ? Existe-t-il des effets de seuils qui aident à raisonner ces relations et à anticiper sur d'éventuels effets d'appauvrissement d'une stratégie sur une autre lorsqu'ils sont jugés négatifs ? Quelle cohérence entre ces différentes stratégies au niveau d'un territoire et d'une région ? Comment ces stratégies contribuent-elles au développement d'une écorégion avec un bilan global énergétique amélioré ? Quel accompagnement proposer pour des stratégies qui peuvent être divergentes, conflictuelles et antagonistes les unes des autres ?

1.2 Thème 2. Développer l'emploi dans les zones rurales en misant sur la création de nouvelles activités de services.

Cette stratégie de l'emploi par les services se joue notamment dans le cadre d'un meilleur ancrage territorial et/ou régional en recherchant toutes les synergies possibles entre activités et entre espaces. Des gisements d'activités de service et d'emplois sont identifiés dans différents domaines : **besoins émergents des populations nouvelles** en milieu rural, **protection de l'environnement et valorisation du patrimoine, tourisme et activités récréatives**. Cet inventaire n'est pas exhaustif et il conviendra dans les recherches de

mieux identifier les différents gisements d'activités de service existants, leurs interactions, et d'en instruire les conditions de développement et de transformation en activités et en emplois, la faisabilité et l'organisation, par une approche évaluative et prospective.

Pour ce qui concerne le tourisme, on s'intéressera notamment aux problématiques du **tourisme rural et de l'écotourisme** dont on retrouve dans les fondements la valorisation de patrimoines, de ressources naturelles et de productions locales pouvant interférer avec l'agriculture (produits, savoir-faire, paysages, biodiversité...). Comment en améliorer les retombées économiques locales en termes d'emplois et de consommations ? Avec quelles stratégies ? Quelles qualifications et quelles valorisations des ressources territoriales ? Quelles organisations ? Pour quelles attentes et quelles fréquentations ? Avec quels effets positifs ou négatifs sur les processus de développement des espaces ruraux ?

Sans en avoir l'exclusivité, cette stratégie de l'emploi par les services se joue également pour les filières agricoles et forêt-bois. Ces filières devront être raisonnées dans leur capacité à fixer et développer de l'emploi local sous peine de voir diminuer encore leur nombre d'actifs dans un contexte de forte mutation de l'agriculture. Comment favoriser alors le développement d'une **pluriactivité et d'une agri-ruralité** à même d'innover sur des nouvelles formes d'activités rurales et d'emploi ?

Les logiques de clusters économiques mises en avant dans le Schéma Régional de Développement Économique, ou les pôles d'excellence rurale lancés par la DIACT, illustrent des initiatives visant à renforcer les pôles ruraux et l'attractivité des territoires. Pour autant, le développement d'activités et de synergies entre activités en milieu rural rencontre de nombreux obstacles et difficultés qu'il conviendra de mieux analyser dans les recherches afin de proposer de véritables processus d'innovations.

1.3 Thème 3. Anticiper les évolutions et accompagner les crises structurelles des filières agro-alimentaires et forestières, dans le cadre des politiques régionales et territoriales, des organisations de filières et des entreprises.

La typologie des crises, passées et présentes, de leur gestion et de leurs conséquences économiques et territoriales reste encore à faire pour éclairer l'avenir, qu'elles soient liées à l'évolution des marchés, aux restructurations de la production, à la concurrence de nouvelles régions ou pays producteurs ou au changement climatique... Il y a un réel enjeu régional à disposer de références, d'indicateurs et de savoir-faire pour anticiper les évolutions et accompagner ces crises structurelles qui impliquent l'avenir d'un secteur d'activité et d'un territoire. Dans ce cadre, les recherches conduites concerneront :

- Les méthodes d'accompagnement des acteurs ayant à réorienter des filières et des territoires.
- La conception de systèmes d'exploitations et de formes d'organisations collectives qui puissent s'adapter et traverser les crises structurelles.
- La capacité des entreprises de l'agroalimentaire et de la filière Bois-Forêt à s'adapter aux crises structurelles.

2. Axe 2 : Favoriser et organiser les synergies entre acteurs et les partenariats public-privé en inventant de nouvelles formes de gouvernance rurale et en développant une véritable ingénierie du développement territorial.

2.1 Thème 1. Développer et appuyer l'émergence de nouvelles formes de gouvernance rurale dans le cadre de la structuration de la multifonctionnalité des espaces ruraux et de la gestion des ressources territoriales.

Les recherches conduites analyseront comment la construction de nouvelles complémentarités ou de développements non contradictoires entre activités (agriculture, forêt, services, tourisme...), entre fonctions et usages de l'espace (productif, récréatif, environnemental...), entre espaces (territoires ruraux et villes...), entre acteurs (producteurs, collectivités, consommateurs...), réinterroge les modes de fonctionnement de la proximité locale et/ou régionale en consolidant ou en inventant de nouvelles formes d'organisations collectives et de coordinations d'acteurs.

En dépassant le stade de la monographie, les recherches déboucheront sur des propositions innovantes permettant par exemple de mieux raisonner la **place d'une agri-ruralité émergente** dans le développement local et régional, ou la **gestion des différentes pressions exercées sur les ressources du territoire** (espace, eau, biodiversité) afin d'assurer un développement équilibré entre les différents usages de l'espace. C'est donc dans le cadre d'une **gouvernance globale** raisonnant la place et l'accès de chacun aux différentes ressources que la réflexion sera conduite, sans isoler une activité ou une ressource par rapport à une autre.

Sur la gestion du foncier, constat est fait que sa protection induit une thésaurisation spéculative croissante. L'accès au foncier devient une réelle barrière économique pour des activités productives comme l'agriculture, pour les accédants à la propriété individuelle et pour l'offre de logement social. Au-delà des constats, on attend sur ce thème **des recherches ayant capacité à réinterroger les acteurs et à déboucher sur des propositions d'innovations**. Concernant l'agriculture, il semble important de reposer la question de la propriété foncière et de l'accès au foncier et de rechercher de nouvelles formes juridiques concernant la transmission ou la formation du capital foncier des exploitations. Mais il s'agit aussi de repenser les liens entre pression foncière, conditions de vie des ruraux et logement, et de le traduire en innovations techniques, juridiques ou sociales (constructions plus économes, logement social, zonages des aides au logement...).

Ce thème interroge également la recherche sur de **nouvelles modalités de gouvernance économique** : formation et organisation de nouveaux marchés ; coordination entre offre et demande et amélioration de l'information dans les filières émergentes ; implication plus forte de producteurs et de consommateurs ; place et rôle des collectivités dans l'accompagnement et le soutien d'activités économiques... C'est aussi la question des **convergences entre gouvernance économique et gouvernance environnementale** qui est posée : leur articulation et leur mise en cohérence sont-elles toujours possibles ? A quelles conditions ?

Dans la diversité des espaces ruraux et périurbains et des projets de Rhône-Alpes, cette question de la gouvernance doit être abordée non dans l'esprit d'un modèle unique mais bien plus dans la **recherche d'une adaptation à des contextes et des filières bien différenciés**.

2.2 Thème 2. *Quelle gouvernance pour coordonner une superposition de plus en plus complexe de différents dispositifs, organisations, procédures de développement sur un même espace ?*

L'émergence de ces nouvelles formes de gouvernance rurale est d'autant plus complexe qu'elles se situent dans un environnement politique, juridique, administratif, financier, qui multiplie les fractionnements institutionnels, la sectorisation des compétences et la superposition de différentes organisations, dispositifs ou procédures de développement. Pôle d'excellence rurale, pôle de compétitivité, Leader+, CDRA, Pays, PNR, SCOT, contrat de rivière, SAGE, chartes forestières de territoire, nouvelles formes de démocratie participative s'additionnent sur l'espace et multiplient les scènes de concertation sans pouvoir toujours se coordonner... Se pose alors la question **d'une gouvernance qui assure la cohérence du développement, l'efficacité et l'efficience des différentes politiques conduites**, ce qui renvoie à la question de **l'évaluation** de cette imbrication/superposition/accumulation des politiques publiques dans l'espace.

Les questions posées à la recherche sont multiples : Comment gérer cet empilement dans la mise en œuvre des projets et des actions ? Quelle la réelle capacité des acteurs ruraux, des agriculteurs et des forestiers à être représentés dans ces différentes scènes de concertation ? Comment distinguer à l'intérieur de cette complexité croissante celle qui est nécessaire et dynamique pour le développement des territoires et celle qui résulte davantage de dysfonctionnements et constitue un obstacle au développement ? Au regard des effets réels produits sur le territoire et les dynamiques territoriales, comment s'analyse la pertinence des différentes politiques et de leurs interactions positives et négatives et comment reconsidérer le choix des leviers d'action et des modes de coordination ?

2.3 Thème 3. *Accompagner et outiller par une ingénierie territoriale une complexité croissante du développement territorial.*

Une nouvelle ingénierie territoriale se fait jour à travers des réseaux d'acteurs d'origines très diverses : élus, agents de développement des collectivités, des organismes consulaires, des PNR, fonctionnaires de l'Etat, bureaux d'études, chercheurs... L'essor des appels à projets, comme nouveau référentiel de l'action publique, a un effet dynamisant indéniable mais aussi des effets sélectifs à l'égard des espaces les moins bien dotés en capital humain. Aussi, cette ingénierie territoriale aux contours encore flous, dont le développement est encouragé par le CIADT du 3 septembre 2003, a été promue dans un double but d'efficacité (améliorer la qualité des projets de développement) et d'équité (mieux répartir les capacités d'ingénierie).

Les recherches conduites dans ce thème s'attacheront à **mieux définir cette notion d'ingénierie territoriale** et traiteront des questions suivantes en **tenant compte de l'extrême diversité des situations et des expériences** : Quelles pratiques mettre en œuvre, avec quelles compétences, quelles méthodes, quels outils, quels besoins en produit de la recherche ? Quels nouveaux partenariats peuvent être développés dans ce cadre entre secteurs public et privé, entre recherche et développement ? Comment agents de développement, bureaux d'études et agents de l'administration font-ils converger leurs efforts, leurs compétences, leurs outils ? Comment améliorer leurs relations (promouvoir les coopérations, tempérer les rivalités) ? Pour quelles finalités et quels effets attendus ? Quelles solutions trouver pour les territoires manquant de ressources propres en ingénierie territoriale afin d'assurer une certaine équité ?

2.4 Thème 4. *Raisonnement de nouvelles formes de coordination d'emploi sur le territoire.*

Le développement d'une économie rurale diversifiée, compétitive et attractive qui valorise les synergies territoriales pose la question d'une **nouvelle organisation du travail et de l'emploi** qui permette également une amélioration des conditions de travail et des astreintes : comment renforcer et mutualiser davantage certaines compétences au sein d'une activité ou entre activités ? Quelles organisations collectives pour

mutualiser l'emploi, organiser le travail saisonnier ? Quelles nouvelles formes de pluriactivité et de combinaisons d'activités peuvent émerger ?....

Ces évolutions vont souvent de pair avec un décentrage du métier qui conduit à dépasser la fonction de « producteur primaire » et à s'impliquer davantage sur des fonctions « secondaires » et « tertiaires » (transformation, commercialisation, accueil, gestion, communication, médiation...). Comment cette prise en charge de nouvelles fonctions peut-elle être organisée de manière individuelle ou collective ?

III. CHOIX DES TERRAINS D'APPLICATION ET ANALYSES COMPARATIVES TRANSVERSALES

L'objectif général est d'analyser les différentes problématiques des deux axes de travail dans des **contextes territoriaux différenciés de Rhône-Alpes** et de valoriser ainsi les possibilités offertes par des **analyses comparatives**. On raisonnera le choix des terrains d'application en veillant à ce qu'ils soient représentatifs des grands types d'espaces ruraux et périurbains de Rhône-Alpes. Selon les problématiques abordées, il sera avantageux de compléter cette entrée par le choix de filières et de territoires en **situation de crise**.

Dans la diversité des espaces régionaux, le diagnostic réalisé conduit également à identifier **l'Ouest de Rhône-Alpes (Ardèche, Loire, Rhône) comme un des espaces prioritaires à travailler dans le futur programme de recherche** car, à travers le devenir incertain de ses territoires et de ses filières, c'est aussi la question de la cohésion sociale et économique du développement régional qui est posée. Cette proposition répond à l'objectif stratégique d'un rééquilibrage de la recherche entre l'Est et l'Ouest de la région et s'inscrit dans la suite logique d'une réflexion prospective conduite sur cette zone dans le cadre de PSDR2 (action « LORA 2020 », <http://www.inst-elevage.asso.fr/lora2020>).

Enfin, il est proposé de pouvoir **élargir l'analyse comparée à des terrains extérieurs à Rhône-Alpes**. Sur des problématiques communes avec d'autres régions (Auvergne, Languedoc Roussillon,...) des analyses **interrégionales, voire européennes**, sont en effet susceptibles de faire émerger de nouveaux éléments d'interprétation sur les processus étudiés : poids des facteurs régionaux, stratégies de firmes agroalimentaires, stratégies de concurrence ou de complémentarité, effets des découpages administratifs régionaux sur le développement, rôle des politiques régionales, nationales et européennes conduites....

IV. CRITERES REGIONAUX D'ELIGIBILITE ET DE CHOIX DES PROJETS

Chaque projet devra comporter **une double dimension recherche et valorisation auprès des acteurs** sur la problématique analysée et devra donc **expliquer les dispositifs de travail mis en place pour conduire ces deux dimensions à toutes les étapes du projet** (voir document « Priorité à une coopération active entre acteurs et chercheurs »).

Chaque projet traduit à la fois un partenariat scientifique entre équipes de recherche et un partenariat entre des chercheurs et un ou des réseaux d'acteurs autour d'une problématique identifiée. Pour chaque projet, le Comité de pilotage régional demande d'identifier **un « porteur scientifique » et un « référent acteur »** qui deviendront les deux interlocuteurs privilégiés du projet pour les promoteurs du programme. Le « référent acteur » aura le souci de mobiliser et fédérer les partenaires à impliquer sur la thématique analysée et de faire progresser la dimension Valorisation du projet (identifier et réactualiser les questions, impulser des actions de valorisation). Pour Rhône-Alpes, **il est donc indispensable de compléter la rubrique « Référent acteur du projet » à la page 1 du formulaire de dépôt de projet.**

Parmi les projets sélectionnés par le Conseil scientifique, le Comité de pilotage du programme PSDR Rhône-Alpes, lors de son arbitrage, accordera une large importance à la qualité du dispositif de valorisation (implication des acteurs, dispositif de coopération mis en place entre chercheurs et acteurs, dispositif proposé pour instruire et faire progresser la dimension valorisation tout au long du projet, importance des résultats attendus dans la stratégie de développement régional).

Daniel Roybin, INRA, 04 79 70 77 73, droybin@suacigis.com

Adresse du site du programme en Rhône-Alpes : www.psd-r-a.fr

**LE PROGRAMME PSDR
EN AUVERGNE**

I. CONTEXTE GENERAL

Le programme de recherche PSDR en Auvergne est développé à l'initiative du Cemagref et de l'INRA, en partenariat étroit avec le Conseil régional d'Auvergne. L'enveloppe globale maximale prévue pour les projets PSDR Auvergne est de 240 000 € par an et devrait soutenir une dizaine de projets de recherche. Ces projets dureront trois ans (2008-2010), toutefois leur valorisation se poursuivra en 2011.

Dans le premier *Appel à Proposition de Recherche (APR)*, une note d'orientation générale dessinait les grandes lignes du programme PSDR3 en Auvergne. Ceci, afin de permettre, d'une part, l'intégration future de cette région dans des projets de recherche interrégionaux déposés dès avril 2007, et, d'autre part, de stimuler la co-construction du programme et des futurs projets de recherche dans la région.

Le présent APR se fonde sur un diagnostic partagé et la définition collective de cinq enjeux pour le développement régional et de quatre axes de recherche régionaux qui ont été validés au cours des différentes étapes de la co-construction du programme.

Les cinq enjeux prioritaires pour le développement de la région Auvergne s'inscrivent clairement dans une problématique de dynamique territoriale :

- Le premier enjeu porte sur le renforcement de **l'accueil et de l'attractivité de la région Auvergne** afin de pallier le vieillissement de la population. Cet enjeu se décline autour de l'amélioration des conditions d'accueil, du renouvellement de l'image de l'Auvergne, du développement des territoires, du soutien de la construction de l'offre d'accueil, de l'amélioration de la qualité de vie.
- Le deuxième enjeu est **d'accompagner le développement économique et de faire face aux mutations de l'économie par la création de richesses**. Cet enjeu se décline autour de l'accompagnement de la compétitivité des entreprises agroalimentaires, de la filière bois et des filières agricoles, du développement d'une économie des agro-ressources liée à l'environnement et aux produits de qualité, de la valorisation du tourisme.
- Le troisième enjeu est de favoriser **l'ouverture de la région Auvergne** et de poursuivre son désenclavement pour assurer la survie des territoires ruraux. Il porte plus particulièrement sur la présence et la modernisation des services à la population comme outil de développement des territoires, sur la mise en œuvre de technologies innovantes de communication et sur un développement durable et équitable des territoires.
- Le quatrième enjeu concerne **l'amélioration de la conception et de l'évaluation des politiques publiques en faveur du développement des territoires ruraux**. Cet enjeu transversal porte sur les modalités d'action et interroge plus largement sur de nouveaux modèles de développement économique.
- Le cinquième enjeu, également transversal, pose la question de la **maîtrise des conséquences des changements climatiques sur les activités agricoles et forestières régionales**, conséquences multiples que les chercheurs et acteurs commencent à cerner.

Les quatre axes de recherche prioritaires visent à répondre à un ou plusieurs des enjeux régionaux :

- Axe 1 sur l'ouverture, l'accueil de nouvelles populations et l'attractivité de la région Auvergne ;
- Axe 2 sur l'accompagnement des mutations de l'économie agricole et touristique ;
- Axe 3 sur l'évaluation et le pilotage des politiques publiques ;
- Axe 4 sur les changements climatiques et leurs conséquences.

Les deux premiers sont très fortement liés puisque la création de richesse économique est un facteur d'attractivité et de maintien des populations, notamment dans les territoires ruraux. Les deux suivants sont des axes transversaux

Cet APR développe le contenu de ces axes, traite des terrains d'étude et de l'interrégionalité, et enfin définit le dispositif d'animation scientifique et partenarial retenu. Les projets, interrégionaux ou non, devront explicitement tenir compte du cadre commun de PSDR3 et de ces éléments propres au programme PSDR en Auvergne.

II. AXES DE RECHERCHE

1. Axe 1 : Favoriser l'ouverture et l'attractivité de la région Auvergne pour permettre de renforcer l'accueil de nouvelles populations et le maintien des populations existantes

L'accueil de nouveaux habitants est lié à l'attractivité, à la qualité de vie proposée en Auvergne, elle-même dépendante du cadre de vie naturel, culturel et des services à la population, par ailleurs grand pourvoyeur d'emplois. La création et la reprise d'activités, notamment de services à la personne et de commerces, sont donc stratégiques car il s'agit de créer un cercle vertueux : développement de l'attractivité, y compris pour les personnes âgées, développement d'opportunités d'emplois pour des jeunes actifs, arrivée de jeunes actifs extérieurs à la région, puis renforcement de l'attractivité tant pour les actifs que pour les retraités. Le maintien des populations est aussi un élément important du développement des territoires, notamment ruraux.

L'accueil et l'attractivité de la région Auvergne peuvent être aussi favorisés par l'amélioration de la qualité de vie et la valorisation des ressources locales et la mise en place d'une offre touristique adaptée.

Ce projet régional de territoire, décliné localement, implique de nombreux partenaires et requière ingénierie territoriale et gouvernance adaptées.

Favoriser l'accueil de nouvelles populations pour pallier le déclin démographique

Afin de pouvoir mettre en place une politique d'accueil des nouvelles populations efficace, il est nécessaire de bien comprendre les dynamiques socio-économiques liées aux mouvements des populations. Une analyse des profils socio-économiques des nouveaux arrivants offrirait une meilleure connaissance de leurs profils (âge, origine, catégorie socio-professionnelle) et motivations (choix personnel, liens antérieurs avec la région, mise en place d'une politique locale d'accueil, etc.). Le public des créateurs et repreneurs d'activités mérite une attention particulière, qu'il s'agisse de préciser les conditions favorables ou les freins à l'installation des porteurs de projet, ou d'identifier des activités émergentes et de nouveaux métiers, mais aussi de préciser les conditions favorisant leur installation.

Il est donc nécessaire de comprendre les facteurs clés (critères d'accueil) expliquant l'arrivée de population en Auvergne et d'identifier les leviers d'action favorisant leur accueil.

Maintenir et développer les services à la population en zone rurale pour assurer le maintien de ces populations et le développement équitable des territoires

Outils de cohésion sociale et d'efficacité économique, les services à la population – y compris les services publics et les Nouvelles Technologies d'Information et de Communication (NTIC) – constituent un des éléments clés du maintien des populations et de l'attractivité des territoires. Adapter leur conception et leur organisation aux évolutions de l'offre et de la demande constitue donc un enjeu important. Par ailleurs, les services à la population ont tendance à se concentrer dans les zones urbaines et périurbaines au détriment des zones rurales. Ainsi, l'accès à ces services peut parfois être problématique pour certaines catégories de populations (personnes âgées notamment). Quel serait l'impact de la perte de ces services sur le devenir des territoires ruraux ? Comment favoriser et encourager le développement des territoires ruraux par la mise en place de services à la population ? Est-ce que les services à la population permettent d'attirer efficacement de nouvelles populations ? Le problème de l'accès à ces services (médicaux et accueil petite enfance notamment) a-t-il un impact sur l'attractivité et le devenir des territoires ruraux ?

Par ailleurs, pour assurer un développement équitable des territoires, il est nécessaire de redynamiser les espaces ruraux caractérisés par la faiblesse de leurs avantages spécifiques par rapport à d'autres espaces régionaux ou nationaux. Dépourvus de véritables atouts industriels, touristiques ou agricoles et, de surcroît, n'appartenant pas à des pôles de compétitivité pour un certain nombre d'entre eux, la question centrale qui se pose en matière de développement régional est bien la suivante : Comment susciter l'innovation et la création de valeur ajoutée dans ces territoires ?

La valorisation des ressources locales pour une meilleure attractivité de la région Auvergne

Les ressources locales présentes dans les espaces ruraux et périurbains constituent des facteurs majeurs de l'attractivité résidentielle et touristique de ces territoires.

Par ressources locales sont entendus hébergements, produits de terroir (alimentaires ou non), paysages, eaux, etc., atouts patrimoniaux et environnementaux de la région. Préserver et mettre en valeur ces ressources naturelles et culturelles constituent des enjeux importants car ces ressources sont des éléments déterminants et appréciés de la qualité de vie.

Si toutes les ressources locales remarquables peuvent être traitées dans les projets de recherche répondant à cet APR, une attention particulière est portée à l'eau. Ressource aux multiples facettes et exceptionnelle, elle remplit en Auvergne de nombreuses fonctions. Aussi, préserver les caractéristiques, en quantité et qualité, du patrimoine aquatique est un enjeu prioritaire pour la région Auvergne, à la fois en termes d'enjeux environnementaux et d'aménités. Il en va de même pour sa valorisation qui peut être un facteur de développement à la fois économique, touristique et naturel. Une bonne connaissance de la ressource en eau de la région est donc nécessaire. Comment maintenir et garantir la qualité des eaux de surface et souterraines ? Quel est l'impact des rejets des industries (agroalimentaires notamment), du développement rural, urbain et agricole sur cette ressource ?

De même, les aménités de l'eau peuvent avoir un impact sur le développement régional. Comment caractériser ces aménités ? Comment mettre en valeur ces aménités pour les populations locales et les touristes ?

Valoriser le tourisme comme levier économique

Depuis près d'un siècle, l'Auvergne est une région de tradition touristique. D'abord structurée par l'activité thermale, son offre touristique a intégré progressivement des aménagements en zone de montagne, puis des offres en termes de tourisme social, et de « tourisme vert ». Cependant, la région souffre de problèmes structurels qui se sont amplifiés ces dernières années. D'importants moyens financiers, notamment publics, tentent de pallier ces difficultés, mais la mondialisation de l'économie touristique et ses nouvelles offres concurrentes rendent la tâche difficile. Face à ce qui apparaît comme une fin de cycle pour le développement du tourisme auvergnat, l'enjeu reste de renforcer l'attractivité territoriale. Pour cela, renouveler le modèle de développement du tourisme auvergnat devient une nécessité. Quelle offre touristique et quelle structuration de cette offre inventer ? Quels pourraient être les modèles innovants permettant la réussite d'un développement touristique ambitieux mais adapté à l'Auvergne ?

Favoriser le maintien et la création d'activités et d'emplois dans les territoires ruraux

Le maintien d'un tissu rural dense et actif suppose le maintien et la création d'activités et d'emplois dans ces territoires.

Dans le secteur agricole, où d'ici à 2010, près de 40% des exploitations devront trouver un repreneur, comme dans la filière bois, le bâtiment, l'agro-alimentaire et l'hôtellerie-restauration, qui connaissent des difficultés de recrutement, bien que la région soit bien dotée en établissements de formation spécialisés, se pose la question de l'attractivité des métiers. Comment améliorer l'attractivité de ces secteurs ? Quelles actions mettre en place pour pallier le déficit prévisible de main d'œuvre dans ces secteurs ? Des marges de manœuvre locales existent-elles ?

D'une manière plus large, il s'agit de s'interroger sur les facteurs favorisant le maintien et la création d'activités et d'emplois dans les territoires ruraux, tous secteurs d'activité confondus. Comment retenir l'attention des créateurs et susciter chez eux l'envie de s'installer sur les territoires ruraux en Auvergne ? Quelles compétences sont nécessaires ? Quels dispositifs d'appui construire ? Quelle ingénierie territoriale serait-il souhaitable de concevoir et mettre en oeuvre ? Comment s'effectue l'activation des ressources locales ?

Accompagner les acteurs des territoires dans la conception, la réalisation et l'évaluation de leurs projets de territoire

Les différentes formes de développement des territoires requièrent des concepts, méthodes, outils et dispositifs adaptés et implique de nombreux partenaires dont la coordination s'est complexifiée avec l'application progressive des lois de décentralisation. Accompagner ces acteurs dans leurs projets de territoire et améliorer cet accompagnement nécessite de s'interroger sur les composantes d'une ingénierie territoriale performante, l'évolution de celle-ci, les besoins de formation, etc. La région d'Auvergne est riche d'expériences, comment les capitaliser, valoriser savoirs et savoir-faire des acteurs, et tirer les leçons des réussites comme des échecs ? De nouvelles formes d'organisation de cette ingénierie du développement des territoires sont-elles possibles ?

Quelles sont les évolutions en cours et à venir des métiers de l'ingénierie territoriale ? Quels en sont les nouveaux champs d'action et les nouvelles compétences ? Quels sont les besoins de formation ? Dans quels domaines ? Le turn-over observé au sein de certaines structures en charge du développement territorial est-il un facteur de frein à l'efficacité de l'ingénierie développée sur les territoires ? Si oui, comment y remédier ? Comment en faire un atout ?

2. Axe 2 : Adaptation des productions agricoles et forestières pour créer de la richesse et faire face aux mutations de l'économie agricole et agroalimentaire de la région Auvergne

Les piliers traditionnels de l'économie auvergnate (agriculture, industrie, tourisme) sont fragilisés et doivent faire face de profondes mutations (emploi, valeur ajoutée, occupation de l'espace, image de marque, etc.). L'enjeu pour le développement de la région Auvergne est de pouvoir faire face à ces mutations pour continuer à produire de la richesse et maintenir les exploitations agricoles et les entreprises amont (notamment agroalimentaires) sur le territoire auvergnat. L'accompagnement de ces mutations doit se faire dans un esprit de développement et d'agriculture durables.

Valorisation de l'herbe en montagne et moyenne montagne

Pilier de la vie régionale, l'agriculture auvergnate occupe 60% du territoire soit 1 580 000 ha. Les principales productions agricoles sont centrées autour de l'élevage bovin (lait et viande) et dans une moindre mesure autour de l'élevage ovin. La surface en herbe représente environ 40% de la surface totale du territoire et près de 71% de la SAU de la région (dont 50% de la SAU en prairies permanentes). La production d'herbe en quantité et qualité suffisantes est un enjeu majeur pour le développement des exploitations agricoles et la production de produits de qualité (lien alimentation/qualité des produits). Par ailleurs, les surfaces herbagères, de par leur importance, ont façonné le paysage et permis de maintenir des espaces préservés.

Les relations entre la production herbagère, la qualité des produits et la durabilité des élevages est une thématique importante à la fois pour les organismes professionnels et pour les chercheurs. Dans des perspectives de développement durable, permettre aux exploitations agricoles productrices de lait et de fromage en zone AOC de concilier efficacité économique, utilisation durable des prairies et qualité des produits, semble un enjeu important. L'apport de solutions pour améliorer la valorisation de l'herbe dans un contexte où les cahiers des charges des productions AOC fromagères du Massif central se renforcent en terme de lien au terroir par l'alimentation et l'autonomie fourragère, semble être une demande des acteurs du développement agricole.

Cette question de la valorisation de l'herbe se pose également pour les élevages bovins allaitants, que ce soit en zone de plaine ou en zone de montagne/moyenne montagne.

Quelles réponses techniques apporter aux exploitants qui souhaitent valoriser l'herbe ou mieux la valoriser sur leur exploitation dans un cadre d'agriculture durable ? Quel peut être l'impact de la qualité des productions fourragères sur la qualité des produits ? Comment intégrer ces principes dans un cahier des charges d'AOC ? La production d'herbe en agriculture biologique est-elle un atout ou une contrainte ? L'apport de solutions, notamment techniques, permettrait de soutenir la compétitivité des entreprises agricoles et des industries d'aval qui constituent une composante importante de l'économie régionale.

Les prairies, connues pour leur rôle dans l'alimentation des animaux d'élevage, sont également une composante du paysage auvergnat. Leur exploitation contribue au maintien d'espaces ouverts, limite la fermeture des paysages et permet le maintien d'espaces préservés. Les écosystèmes prairiaux gérés par l'élevage permettent donc d'offrir des services environnementaux (biodiversité, stockage de carbone, etc.). Quels systèmes d'élevage favorisent le développement de ces services environnementaux (souvent méconnus et peu valorisés par le marché) ? Comment faire reconnaître ces services comme des aménités positives des activités agricoles ?

Qualité des produits et territoires

L'idée générale de ce thème est de définir comment les signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) peuvent contribuer activement au développement de l'agriculture en Auvergne. Les démarches de communication et de promotion autour des produits de qualité, la mise en place de filières courtes peuvent avoir un impact sur le tourisme rural en rendant certaines régions agricoles attractives. Dans quelles mesures les démarches de qualité (SIQO) ont un impact positif sur les exploitations agricoles, les PME agroalimentaires et le tourisme rural ?

La mise en place de la marque commerciale "Bravo l'Auvergne" a posé la question de l'interaction entre SIQO et marques commerciales. Toutes les démarches de valorisation de produits s'appuyant sur un SIQO sont-elles efficaces ? Comment accroître la part de la valeur ajoutée des produits (sous SIQO) captée par les agriculteurs ? Comment les produits de qualité peuvent-ils contribuer à l'identification (et à l'identité) d'un territoire ? Quel est l'impact du territoire sur le développement et la promotion des produits de qualité ? Cette thématique est complémentaire de celle sur la valorisation de l'herbe.

Développer la compétitivité et la valeur ajoutée de l'agriculture biologique à travers une stratégie croisée entre filière biologique et territoire (thématique commune aux régions Rhône Alpes et Auvergne et présentée dans le premier appel à projet PSDR)

Dans le cadre de la mondialisation des échanges et de la délocalisation des emplois, les activités agricoles, agro-alimentaires et forestières évoluant dans un contexte territorial donné auront tout intérêt à développer des facteurs de compétitivité en s'appuyant sur les différents atouts régionaux ou locaux et en valorisant les ressources territoriales de proximité. La déclinaison de cet enjeu peut donner lieu à une large palette de stratégies concernant le développement de l'agriculture biologique.

Les principales questions identifiées, dans le programme PSDR Auvergne, pour l'agriculture biologique concernent sa compétitivité et sa valeur ajoutée, c'est-à-dire, en premier lieu, l'organisation économique et la structuration de la filière. Pilotage de la filière, logistique (faire face à la dispersion géographique des producteurs), circuits de distribution, débouchés (y compris restauration), positionnement commercial, et innovations économiques, commerciales et techniques, devront prioritairement être étudiés. La question de la pertinence du lien entre développement de filières territorialisées, attentes sociétales et développement durable est également posée. Comment la filière bio peut-elle se mettre en adéquation avec le potentiel d'un marché en expansion, tout en inventant un modèle d'organisation et de développement qui réponde aux attendus sociétaux et du développement durable ?

Impacts de la politique agricole commune et de l'évolution du marché agricole mondial sur le devenir des filières agricoles

Dans les années à venir, deux facteurs risquent d'avoir un impact important sur les filières agricoles de la région : les évolutions des prix des produits dans un contexte changeant ; la réforme de la Politique Agricole Commune en 2013.

L'évolution de la demande mondiale en produits agricoles pour l'alimentation, liée à la croissance démographique et au développement économique, alors qu'une bonne part de la SAU de la planète pourrait être destinée à la production d'énergie, pourrait se traduire par une augmentation des prix des produits agricoles, dont la tendance actuelle des marchés révèle peut-être les prémices. Une telle hausse pourrait avoir des conséquences importantes pour l'équilibre entre les types de productions (lait/viande/céréales) et sur les filières sous signes d'identification de la de qualité et de l'origine. Pour ces dernières, le maintien d'une plus value sur les prix payés au producteur en contrepartie de contraintes liées aux conditions de production sera

plus difficile à maintenir, ou seulement réservée à un petit nombre. Quelle nouvelle répartition spatiale des productions végétales et animales pourrait en découler ? Quel avenir pour les filières de qualité ?

C'est dans cette évolution du contexte mondial que va intervenir la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC), en 2013.

La mise en place de la PAC en France et, en particulier en Auvergne, a nécessité pour les exploitations agricoles de s'adapter à un nouveau mode de financement des aides et à la mise en place de la conditionnalité des aides. Quel est l'impact du découplage des aides sur le maintien et la survie des exploitations agricoles ? Existe-il un lien entre le découplage des aides et une diminution des revenus ? Quel est l'impact de la mise en place des mesures d'écoconditionnalité sur les pratiques agricoles de la région Auvergne ?

La mise en place de la future PAC, à partir de 2013, questionne sur le devenir des exploitations agricoles puisqu'une baisse du budget de la PAC serait prévue. Comment les exploitations agricoles vont-elles faire face à cette future PAC ? Quel sera l'avenir de l'Indemnité Compensatoire des Handicaps Naturels (ICHN) et de la Prime Herbagère Agro-Environnementale (PHAE) ? Quel impact aura une éventuelle diminution des soutiens publics, voire leur disparition, sur la production de services environnementaux et sur la survie des exploitations de montagne et moyenne montagne ? La réalisation de diagnostics prospectifs sur l'impact de la PAC en 2013 permettrait d'établir des scénarii sur ses conséquences auprès des exploitations agricoles d'Auvergne.

L'objectif final serait de pouvoir devancer ces évolutions et de prévoir des solutions pour le maintien des exploitations agricoles, et par conséquent des filières agricoles, comme outil de cohésion des espaces ruraux.

La filière bois

La forêt représente 28% de la surface totale de l'Auvergne. La gestion plus active des forêts et la valorisation des ressources bois dans les filières bois construction et bois énergie peuvent donc contribuer significativement au développement économique de cette région dans un contexte de recherche de matériaux de substitution ou de complément aux ressources fossiles (béton, métal, pétrole...). Pour parvenir à cet objectif, la filière bois auvergnate doit surmonter un certain nombre de contraintes : morcellement de la forêt, multitude de propriétaires, absence de réelle structuration de la filière bois énergie (mais stimulations par une augmentation de la demande liée à la forte progression des équipements collectifs et individuels en chaudières bois), difficulté d'accès aux massifs, etc.

Des questions de recherche sur les dynamiques de développement et les leviers à activer découlent de ces contraintes. Elles doivent permettre d'apporter des éléments de décision et d'organisation aux différents acteurs de cette filière qui souhaitent valoriser cette ressource locale. Dans ce contexte, il est urgent de s'interroger sur les dynamiques d'acteurs (par exemple : quels sont les éléments clés et les facteurs d'évolution du comportement des propriétaires forestiers, quel est le poids des pluriactifs agricoles dans la récolte de bois et quelle possibilité de développement de leur activité dans le bois énergie, quelles sont les formes d'organisation de l'approvisionnement en bois énergie, ...), mais également sur les opportunités de développement (quelles stratégies de développement de la récolte de bois énergie pour minimiser les coûts de transport et maximiser la valeur énergétique du bois, possibilité de constitution d'un pôle de développement des scieries et de partage d'activités communes, quels modes d'organisation favoriser sans remettre en cause les autres usages du bois et notamment l'objectif premier de production de bois construction, pour quelle efficacité environnementale, etc.).

3. Deux axes transversaux : changements climatiques et leurs conséquences ; évaluation et pilotage des politiques publiques

Changements climatiques et conséquences sur les productions agricoles et forestières

Le premier thème concerne les changements climatiques et leurs conséquences sur, d'une part, les productions agricoles (modification des pratiques culturales, des pratiques d'élevage...), et d'autre part, la production forestière (choix de nouvelles espèces adaptées à des conditions plus chaudes et plus sèches, mélanges d'essences, sylviculture de peuplements plus clairs, ...). Quelles pourraient être notamment les conséquences de sécheresses prolongées sur les peuplements forestiers et les activités agricoles ? Quelles seraient les capacités d'adaptations des exploitations agricoles aux changements climatiques et les outils qui permettraient de les évaluer ?

Evaluation des politiques publiques et mise en place d'outils d'aide à la décision

Le second thème porte sur l'évaluation des politiques publiques et la mise en place d'outils d'aide à la décision pour les collectivités locales en vue de les aider dans le pilotage des politiques publiques. L'ensemble des politiques phares du développement local devrait être abordé afin d'offrir une vision critique de la cohérence, des interactions et de l'efficacité des dispositifs d'action territoriale et de leur mise en œuvre. Il s'agirait de répondre notamment aux questions évaluatives suivantes : L'empilement des différents outils est-il facteur de dispersion ou de cohérence ? Dans quelle mesure les instruments mis en œuvre peuvent-ils produire les effets attendus ? Quelle est l'efficacité globale attendue de cet ensemble de dispositifs ? Pourrait-on obtenir un meilleur résultat en utilisant des instruments mieux intégrés ? De quelle manière ?

III. TERRAINS ET INTERREGIONALITE

Aucun terrain d'étude n'est privilégié, mais des projets pluridisciplinaires pourront être réalisés sur un même espace afin de croiser des questions de recherche complémentaires, notamment dans le cadre de projets à caractère interrégional (*tel que défini précédemment p 6*). Ces projets sont même fortement encouragés.

L'appartenance de l'Auvergne au Massif central désigne naturellement quatre autres régions PSDR (Midi-Pyrénées, Languedoc Roussillon, Rhône Alpes, Bourgogne) pour lesquelles l'interrégionalité est favorisée (sans toutefois la rendre exclusive). En effet, certains enjeux prioritaires pour le développement du Massif central pourraient nourrir des questions de recherche dans le cadre de l'interrégionalité des programmes PSDR.. De plus parmi ces régions, certaines partagent des thématiques de recherche commune. Il en va par exemple de l'élevage (Bourgogne), de la filière bois (Languedoc Roussillon), et de l'agriculture biologique (Rhône-Alpes). Pour cette dernière, l'attente particulière exprimée dès le premier APR est renouvelée : souhait de projets associant des équipes de recherche des deux régions, et éventuellement d'autres régions ; pertinence du choix des terrains qui devront être communs ; nécessité d'articuler les projets avec le programme du pôle scientifique Agriculture Biologique du Massif central.

IV. DISPOSITIF D'ANIMATION

Au niveau régional, le dispositif d'animation scientifique et partenarial du programme repose sur deux instances : le Comité de pilotage (COFIL) et la cellule d'animation. **La cellule d'animation**, est la cheville ouvrière du processus de co-construction du programme PSDR en région Auvergne. Elle conduit l'animation scientifique et partenariale du programme : organise le débat entre acteurs et chercheurs, et les échanges entre disciplines, structures et projets ; soutient l'interdisciplinarité ; accompagne les porteurs de projets et les actions de valorisation mises en place ; mobilise les partenaires. Ses membres proviennent des centres Inra et Cemagref de la région et des partenaires régionaux.

Le COFIL est composé des organismes financeurs du programme. Il a un rôle d'orientation, de décision et d'affectations de moyens sur les actions conduites en région. Il choisira notamment les projets régionaux qui bénéficieront d'un financement parmi ceux évalués favorablement par le Conseil scientifique national. Pour cela, quatre critères seront utilisés : intérêt par rapport aux enjeux régionaux ; qualité du dispositif de partenariat entre chercheurs et acteurs ; qualité du dispositif de valorisation régionale des résultats ; adéquation de la demande financière à la valeur ajoutée du projet pour la région. Le Copil validera, par ailleurs, la reconduction des financements annuels de chaque projet.

Site Internet PSDR en Auvergne : http://www.clermont.cemagref.fr/GR/PSDR/psdr_auvergne.html

**LE PROGRAMME PSDR
EN BOURGOGNE**

I. INTRODUCTION

Les thématiques retenues proviennent d'un travail de consultation et de construction collective ayant mobilisé des acteurs régionaux et des chercheurs, dont les principales étapes ont été : l'élaboration d'un diagnostic régional (annexe), des rencontres-ateliers qui se sont tenues en décembre 2006 et janvier 2007 et un forum acteurs-chercheurs (16 février 2007). La présente formulation des orientations prioritaires de recherche en partenariat résulte d'un travail de formulation et de hiérarchisation réalisé par la cellule d'animation du programme en Bourgogne. Ces orientations s'organisent autour de 4 axes et deux questions transversales. Les projets PSDR incitent à l'interdisciplinarité, les projets intégrant simultanément des thématiques de plusieurs axes pour répondre à une question scientifique et sociétale sont aussi encouragés.

II. LES AXES THEMATIQUES

1. **Axe 1. Devenir des systèmes de culture, d'élevage et de la forêt : maîtrise des pratiques et diversification des productions dans un souci de durabilité.**

Une évolution des modes de production agricole à l'échelle de la Région Bourgogne est nécessaire pour promouvoir un meilleur respect de l'environnement et une durabilité des exploitations agricoles. Cet axe témoigne de cette nécessité qui représente une inflexion importante pour les systèmes de culture et d'élevage. Les recherches que l'axe entend promouvoir visent à accompagner ces changements, notamment en favorisant la maîtrise des pratiques agricoles dans un souci de maintien de la qualité des sols et des ressources en eau, mais aussi en tenant compte des changements globaux (climat, taux de CO₂, ...). Les aspects socio-économiques de ces évolutions, notamment l'acceptabilité par systèmes de production et par les exploitants, devront également être attentivement examinés dans les projets (cf. questions transversales). Une originalité de cet axe tient à une articulation qui s'avérera de plus en plus prégnante dans les années à venir, celle des relations entre l'environnement et la santé humaine.

Les problématiques concernent aussi bien les systèmes agricoles de grandes cultures, de viticulture et d'élevage, mais aussi la gestion forestière.

Cet axe est organisé autour de trois champs thématiques :

- (i) Méthodes alternatives permettant de réduire l'utilisation d'intrants chimiques (fertilisants, produits phytosanitaires, herbicides)

Ce champ thématique comprend les recherches portant sur la maîtrise des populations de pathogènes végétaux ou animaux, l'utilisation de microorganismes bénéfiques (bactéries et champignons), l'adaptation des variétés (sélection de plantes plus résistantes), la stimulation de croissance des plantes ainsi que les conséquences en terme de qualité des productions agricoles et forestières. Cette échelle d'étude devra être reliée à des niveaux systémiques supérieurs tels que la parcelle, voire l'exploitation, afin de faciliter le transfert des résultats vers le développement.

- (ii) Evolution et adaptation des itinéraires techniques et des pratiques culturales

La maîtrise des impacts sur l'environnement appelle à repenser les itinéraires culturaux et à trouver des solutions techniques (utilisation des pulvérisateurs, gestion des résidus phytosanitaires ou des effluents

d'élevage). En système d'élevage, la gestion de troupeaux de plus grande taille amène à une adaptation des conduites techniques (pratiques sanitaires, bâtiment, affouragement) et à une réorganisation du travail dans ces exploitations face à une main d'œuvre de plus en plus rare. Le maintien de prairies sur une plus longue durée est un sujet méritant l'attention et sur lequel les intérêts des agriculteurs et des gestionnaires de l'environnement peuvent se rejoindre. Les recherches sur la gestion durable des ressources forestières sont encouragées. Enfin, un élément décisif sur lequel des recherches devront apporter un éclairage est la capacité des agriculteurs à adopter ces nouvelles pratiques et le rôle du conseil technique qu'il soit individuel ou collectif, qu'il soit public ou privé, pour encourager ces changements.

- (iii) Diversification des productions végétales et complémentarités élevage-cultures

La saturation de certains marchés impose une diversification des productions végétales en Bourgogne. Ce champ thématique devra donc alimenter une vision plus prospective pour les systèmes de culture régionaux : devenir des grandes productions, opportunités d'extension pour des cultures plus marginales, complémentarités entre systèmes de production bourguignons, par exemple entre cultures et élevage laitier et allaitant. Les recherches s'inscrivant dans ce champ porteront par exemple sur une meilleure valorisation des légumineuses dans l'alimentation animale et dans les rotations culturales, sur les possibilités de développement de productions non-alimentaires, comme les bio-matériaux ou les sources d'énergie renouvelable qu'elles soient agricoles ou forestières. La culture de plantes à visée énergétique, notamment, devrait faire l'objet d'une évaluation en terme de bilan énergétique et environnemental.

Les études concerneront à la fois les systèmes de production prédominants en Bourgogne et les productions plus marginales ou misant sur des niches de marché.

2. Axe 2. Stratégies d'innovation et de valorisation des produits alimentaires dans les filières de Bourgogne.

L'objet de cet axe est de considérer les produits alimentaires participant à l'identité régionale en considérant les modes de valorisation innovants qui peuvent être opérés par les filières.

Cet axe se structure autour de deux questionnements auxquels les recherches apporteront des éléments :

- un premier questionnement porte sur la stratégie générale d'un système agro-alimentaire à l'échelle de la Bourgogne.

Il s'agit de réfléchir au système agro-alimentaire existant à l'échelle du territoire de Bourgogne, en s'intéressant aux inter-dépendances qui existent entre les différentes filières des produits alimentaires. Quels sont les liens entre ces filières, y a-t-il des effets d'inter-dépendances, existe-t-il des stratégies d'innovation communes à ces filières, ces stratégies d'innovation sont-elles liées à des dynamiques territoriales ? Est-ce que la localisation sur un même territoire influence les choix de développement de ces filières ?

- un second questionnement porte sur les différentes qualités des produits alimentaires de Bourgogne.

La « qualité », terme polysémique, demande à être explicitée. Sous cette notion, nous envisageons de façon large, la qualité intrinsèque du produit (sensorielle, nutritionnelle) et les différents critères qui contribuent à la construction de cette qualité (i) à travers des normes réglementaires ou des formes de valorisation par exemple fondée sur des circuits courts, (ii) que ce soit des certifications imposées

(exigences sanitaires, traçabilité) ou recherchées par les filières comme stratégie de marché (indications d'origine et de qualité –ex. : viande, fromages, vins-). Nous considérons aussi bien les productions de masse de Bourgogne (céréales, *etc.*) que celles représentant des niches de marché (bourgeons de cassis, *etc.*).

Dans une situation de concurrence exacerbée sur les marchés, on peut s'interroger sur le rôle de critères non alimentaires tels que les références au territoire, au respect de l'environnement, dans la construction de cette qualité et dans la création de valeur ajoutée. La référence à la Bourgogne peut-elle être une référence pertinente dans la valorisation des produits alimentaires locaux ? Qu'apporte-t-elle par rapport à d'autres critères de définition de la qualité des produits ?

Cet axe encourage la prise en compte des différents opérateurs des filières, incluant les consommateurs et les collectivités territoriales, afin de renforcer l'exploration du lien entre les filières agro-alimentaires et le territoire de Bourgogne. De même, il incite à examiner ensemble : les attentes et les représentations des consommateurs, l'évolution de cahiers des charges des productions vers davantage de respect de l'environnement et un lien renforcé au terroir, et les qualités sensorielles des aliments.

Le lien entre industries alimentaires et agriculture est un enjeu fort de cet axe. Les produits alimentaires sont issus de processus de production avec des itinéraires techniques liés à des conditions pédo-climatiques, des pratiques et des savoirs techniques ; aussi les connections avec l'axe 1 sont à approfondir.

3. Axe 3. Acteurs, politiques publiques et recompositions territoriales. Le rôle de l'agriculture dans le développement des territoires.

Les recherches attendues sur ce troisième axe seront conçues et conduites dans le souci d'apporter aux collectivités territoriales, aux services de l'Etat en Région et aux différentes organisations intervenant dans le champ du développement agricole et rural des éléments pour une meilleure pertinence et efficacité de leurs actions et des politiques publiques qu'ils mettent en œuvre.

Au vu des préoccupations exprimées par les acteurs régionaux en matière d'action pour le développement agricole et rural, les problèmes que ces recherches devront contribuer à résoudre concernent les modalités d'intervention d'une part et la compréhension des mécanismes de développement d'autre part.

Sur le premier point, les axes de recherche privilégiés s'organisent autour de trois dimensions :

- mieux appréhender l'intérêt et les conditions de mise en œuvre des démarches « participatives », « prospectives » et « multi-acteurs » dont se réclament de plus en plus les politiques de développement ;
- identifier à quoi tiennent les difficultés de coordination de ces politiques, compte tenu de la diversité d'approches (territoriale ou sectorielle) qui leur correspond, de celle de leurs objets d'application (agriculture, environnement, emploi...) et de celle de leurs niveaux d'élaboration et de mise en œuvre (local, départemental, régional...), et d'avancer dans la résolution de ces difficultés ;
- alimenter la réflexion, et d'enrichir les pratiques, en matière d'évaluation de la pertinence et de l'impact, en termes économiques mais aussi environnementaux et sociaux, des politiques de développement agricole et rural, qu'il s'agisse de politiques strictement régionales (ou départementales) ou d'adaptation régionale de politiques nationales ou européennes.

Sur le second point, les recherches proposées devront contribuer à une meilleure connaissance des conditions de l'émergence et de la consolidation de dynamiques de développement local. Elles porteront en particulier sur les mécanismes économiques de la croissance locale et sur ceux de la mobilisation des acteurs locaux compte tenu des moyens qui leur sont proposés à cette fin (procédures et outils de développement...). A ce niveau, une attention particulière est souhaitée aux questions relatives à la façon dont les institutions en charge du développement agricole et rural appréhendent et traduisent en termes d'adaptation et d'organisation de leurs compétences les nouvelles formes de « gouvernance » que supposent cette émergence et cette consolidation.

Ces deux types de questions pourront être traitées sous la forme d'analyses menées à l'échelle régionale ou à partir d'études de cas menées à une échelle infra-régionale, pour explorer comment les acteurs locaux sont susceptibles d'élaborer des solutions originales aux problèmes de développement auxquels ils sont confrontés. La constitution de partenariats de recherche permettant d'associer des acteurs intervenant à différents niveaux d'élaboration et de mise en œuvre de politiques de développement (du niveau régional au niveau communal, en passant par les maillages intermédiaires d'organisation des territoires) est encouragée. La mise en perspective d'observations menées en Bourgogne avec des terrains d'autres régions est également envisageable et souhaitable.

4. Axe 4. Espaces ruraux sensibles : enjeu agricole, enjeu de nature, enjeu de développement.

Cet axe correspond au souhait de voir étudiés les enjeux de développement agricole et territorial propres à certains espaces particuliers, deux cas de figure étant ici privilégiés : les espaces à faible densité de population et/ou d'activités, d'une part, et ceux en situation périurbaine, d'autre part.

Dans le premier cas, on s'attachera aux zones où les activités économiques notamment le nombre d'exploitations agricoles déclinent et/ou marquées par un relatif enclavement, par rapport aux infrastructures de transport et aux pôles d'emploi. L'engrenage d'une baisse d'activité, qui entraîne un déclin de la population et une disparition des services de proximité accentuant cette baisse et ce déclin amène à s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour en sortir. Sont plus particulièrement attendus des projets de recherche permettant d'ouvrir le champ des voies et des modes de développement possibles dans ce type d'espace rural. Ceux-ci intégreront des questionnements centrés sur les modalités de renouvellement des exploitations agricoles, sur l'organisation la plus appropriée des services publics ou sur la conciliation des impératifs économiques de maintien des exploitations avec les enjeux environnementaux particuliers associés à ce type d'espace.

Dans le second cas, il s'agira de mettre l'accent sur les territoires ruraux fortement contraints par l'extension urbaine, dans lesquels la confrontation des enjeux agricoles, environnementaux et de développement est vive et conduit à des tensions sur l'usage du sol. D'un côté, la raréfaction des surfaces agricoles, convoitées pour la construction de logement ou d'infrastructures, et l'augmentation de la valeur du foncier peuvent mettre en péril le maintien des exploitations agricoles. De l'autre, la proximité de marchés de biens alimentaires et d'une demande de services susceptibles de permettre une diversification des activités agricoles peut être envisagée comme une opportunité de développement. Dans ce contexte, fréquemment générateur de conflits entre agriculteurs et autres groupes sociaux mais aussi entre agriculteurs, la place et les formes de représentation des « intérêts agricoles » dans les instances locales de décision appellent un effort particulier d'investigation.

Les deux cas de figure considérés peuvent être étudiés de façon séparée ou sur un mode comparatif permettant ainsi d'explorer, à partir de situations contrastées, les évolutions possibles des activités agricoles, forestières et rurales.

III. LES QUESTIONS TRANSVERSALES

Dans les réflexions conduites sur les différents axes que l'on vient d'indiquer, une attention particulière aux facteurs suivants qui, dans une certaine mesure, conditionnent la mise en pratique des orientations de développement étudiées, sera recherchée.

1. Le changement climatique.

Le changement climatique est considéré comme un enjeu majeur et il devra être intégré en particulier dans les réflexions de l'axe 1. Les modifications du climat se caractérisent par un accroissement des températures, des répartitions plus irrégulières des pluies et des températures différentes au cours de l'année, l'augmentation des concentrations en CO₂. Des déficits de production (agricole et fourragère) sont à prévoir, de même ces changements dans l'environnement affectent le développement d'organismes pathogènes ou le fonctionnement du sol. Les besoins de connaissance se situent à la fois sur le plan de la prévision de ces changements et de la conception de solutions permettant l'adaptation de l'agriculture et de la gestion forestière.

2. Les critères de durabilité des exploitations agricoles et forestières.

Le paradigme du développement durable préside aux recherches qui seront conduites dans le programme PSDR. Ceci amène à prendre en compte l'impact sur l'environnement, c'est-à-dire sur l'eau, le sol, l'air, la consommation en énergie, des modes de culture considérés. Les capacités d'adaptation des exploitations sur le plan économique doivent être évaluées. En plus des performances environnementales et économiques, il s'agit de veiller à prendre en compte les critères de décision d'ordre social des exploitants ou des entrepreneurs ainsi que les conditions de travail. L'échelle de l'exploitation sera celle où l'articulation des différents critères trouvera le plus de sens.

IV. LA VALORISATION DES RESULTATS VERS LE DEVELOPPEMENT

Une attention particulière devra être apportée au transfert et à la valorisation des connaissances produites vers le développement. Il s'agit d'un point qui a été souligné lors du forum et considéré comme décisif à la fois pour la modification des pratiques et pour un renouvellement des problématiques à traiter. Dès la conception du projet, le mode de valorisation ou de transfert des résultats devra être prévu avec les acteurs partenaires : restitution en réunion, contribution à la mise au point d'outils, participation à des sessions de formation, *etc.*

V. CONTACT

Jacques Caneill, responsable du programme, Président du centre Inra de Dijon.

Jacques.caneill@dijon.inra.fr

Inra- 17 rue de Sully BP 86510

21065 DIJON Cedex

Téléphone : 03 80 69 30 00

Télécopie : 03 80 69 32 00

Sandrine Petit, animatrice du programme, INRA- SAD, Listo

sandrine.petit@enesad.inra.fr

Listo-D ENESAD- 26 bd Dr Petitjean- BP 87 999

21079 DIJON Cedex

Téléphone 03.80.77.26.68

Télécopie : 03.80.77.25.74

Site Internet PSDR en Auvergne : http://www.dijon.inra.fr/les_partenariats/psdr

VI. ANNEXE : ETAT DES LIEUX DU DEVELOPPEMENT REGIONAL EN BOURGOGNE

Un état des lieux des dynamiques de l'agriculture et de développement régional a été dressé et a donné lieu à un document de diagnostic régional².

1. Agriculture et industries agro-alimentaires.

L'agriculture contribue fortement à l'identité régionale de la Bourgogne. En termes d'emploi, la Bourgogne s'avère être une région plus agricole et plus industrielle que la moyenne française. En 2005, la Bourgogne comptait 15 700 exploitations professionnelles (AGRESTE 2006). Par rapport au recensement de 2000, la région accuse une baisse de 15 % du nombre de ces exploitations. Les structures y sont de grande taille, 107 hectares en moyenne. L'agrandissement est une tendance qui se confirme pour les différents systèmes de production. Les productions dominantes sont : l'élevage bovin viande (31% des exploitations professionnelles), les grandes cultures (26%) et la viticulture (18%). Les systèmes associant cultures et élevage (11%) déclinent. Par ailleurs, la spécialisation des systèmes est confortée.

En matière de grandes cultures, les demandes des industries portent sur la production de blé à forte teneur en protéines conférant des propriétés de panification. Ce type de production est souvent associé à des consommations en intrants fortes. Les itinéraires culturaux sont donc à revoir pour réduire l'impact environnemental. Par ailleurs, les crises pétrolières incitent à développer les cultures énergétiques. L'allongement des rotations des cultures encouragé dans les mesures agri-environnementales amène à reconsidérer des espèces végétales jusqu'alors peu présentes en Bourgogne comme les légumineuses, dont l'usage dans l'alimentation animale peut aussi être développé.

Le secteur viticole connaît une période moins faste que par le passé. Cette évolution met particulièrement en péril les plus petites exploitations. Une réflexion sur la qualité des vins, impliquant une maîtrise des rendements, les procédés de vinification, les dates de récolte apparaît nécessaire. Cette réflexion devrait aussi porter sur les modes de commercialisation.

² Ce diagnostic a été réalisé par Thierry Bonnaud. Bonnaud T. 2006. Diagnostic régional PSDR III- Région Bourgogne, sept. : 73 p.

En ce qui concerne l'élevage bovin, les industries d'aval demandent davantage d'animaux qu'il n'en est produit. Pour la profession, la consolidation et la régularisation des volumes produits doivent s'accompagner de démarches de qualité, de traçabilité et d'une meilleure différenciation des produits. Par ailleurs, on observe un agrandissement des exploitations sans pour autant un accroissement de la main d'œuvre. Cette disjonction conduit à de fortes interrogations sur la pérennité et la transmission des exploitations, le métier apparaissant de moins en moins attractif.

La montée des préoccupations environnementales va probablement infléchir significativement les modes de production dans les années à venir. La réduction des intrants, du désherbage chimique et des traitements phytosanitaires est un défi à relever commun aux grandes cultures et à la viticulture, les seuils de contamination des aquifères étant préoccupants. Le constat est par ailleurs fait d'une difficulté, en grandes cultures et viticulture, à faire intégrer les prescriptions environnementales dans les pratiques des agriculteurs.

L'industrie alimentaire est un des premiers secteurs industriels de Bourgogne. En 2003, elle regroupait 332 entreprises de transformation. Les points forts de cette industrie sont les condiments (1^{ère} région en France), la meunerie, la préparation de jus de fruits et légumes, la production de viande de volaille, de produits laitiers enfin la production de vins et spiritueux (cassis). Le rôle de cette industrie est important par rapport aux exploitations agricoles puisqu'elle valorise un grand nombre des productions locales (céréales, volaille, viande).

2. Le développement territorial.

La Bourgogne est une des régions françaises les moins densément peuplées, avec 51 habitants par km². Comme ailleurs, les frontières entre le territoire rural et le territoire urbain se redessinent. Un des facteurs de cette recomposition est l'arrivée de nouvelles populations dans des espaces autrefois dominés par l'activité agricole (Nivernais, Morvan, Autunois). Gérer l'utilisation de l'espace, la cohabitation des activités et des habitants, développer les services nécessaires à ces nouveaux résidents sont des préoccupations croissantes. Dans un contexte de décentralisation, les collectivités territoriales et les administrations en régions définissent des politiques publiques et leurs projets stratégiques pour l'agriculture et pour le territoire. L'articulation de ces différentes politiques relève d'une ingénierie territoriale à construire. La région Bourgogne est dotée de quinze « Pays » et cette échelle de projet et d'action territoriale est un sujet de préoccupations en termes de reconnaissance et de lisibilité par rapport à d'autres niveaux d'organisation des territoires (Parc naturel régional du Morvan, communauté de communes, département, *etc.*).

Comme dans d'autres régions en France, et en adéquation avec la stratégie de Lisbonne, l'attractivité et la compétitivité des territoires sont mises en avant. La logique d'attractivité et de compétitivité présente un risque fort de léser certains territoires ruraux qui, loin des pôles urbains, verront disparaître leurs exploitations, leurs emplois et leurs services.

3. Recherche et développement.

La région Bourgogne a une politique incitative au déploiement du potentiel de recherche, d'innovation et de transfert de technologie. Différentes initiatives ont conduit à une nouvelle structuration de la recherche. Le pôle de compétence DGER science du vivant est en cours de mise en place. Il fédère divers établissements : l'Université de Bourgogne (ENSBANA- IUUVV - UFR Science de la terre - UFR sciences de la vie et de l'environnement), l'ENESAD, le Centre INRA de Dijon, le Centre européen des sciences du goût et l'ISBA de Franche-Comté. Citons également deux fédérations de recherche : l'Institut Fédératif de Recherche 92 « Qualité des aliments » et l'Institut Buffon (recherche et ingénierie des systèmes naturels). Dans le cadre du

programme PSDR, une concertation a été engagée avec le pôle de compétitivité agro-alimentaire Vitagora®. Il vise à générer et conduire des projets innovants suivant la thématique « Goût-Nutrition-Santé » et est destiné à conforter la compétitivité des acteurs économiques dans les régions Bourgogne et Franche-Comté.

ANNEXES

I. ANNEXE 1 : MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PROGRAMME PSDR

Antoine Bailly, Université de Genève, Suisse, Président du Conseil
Guy Albagnac, Inra, Montpellier
Jean-Pierre Amigues, Inra, Toulouse
Jean Jacques Brun, Cemagref, Grenoble
Alain Capillon, Supagro, Montpellier
Alessandro Corsi, Università di Torino, Italie
Alain d'Iribarne, CNRS, Aix en Provence
Michel Duru, Inra, Toulouse
Miren Etxezarreta, Université Autonome de Barcelone, Espagne
Philippe Evrard, ex Inra, Bordeaux
Philippe Faverdin, INRA, Rennes
Lucinda Fonseca, Université de Lisbonne, Portugal
Jean Marie Huriot, Université de Dijon
Philippe Lhoste, ex CIRAD, Montpellier
Denis Maillat, Université de Neuchatel, Suisse
Hubert Manichon, ex CIRAD, Montpellier
Louis Marrou, Université de La Rochelle
Nicole May, Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, Paris
Bernadette Mérenne, Université de Liège, Belgique
Marc Mormont, Université de Liège, Belgique
Christian Mullon, IRD Université de Versailles St Quentin, Versailles
Vincent Piveteau, DIACT, Paris
Denis Requier – Desjardins, Université de Versailles Saint Quentin, Versailles
Nicole Rousier, PUCA, Paris
Henri Seegers, Ecole Nationale Vétérinaire, Nantes
Mohamed Sidy Seck, Université Gaston Berger F, Sénégal
Michèle Tilmont, PUCA, Paris
Herman Van Keulen, Université de Wageningen, Pays-bas

II. ANNEXE 2 : CALENDRIER DES APPELS A PROJETS ET EVALUATION EN 2007 ET 2008

2^e appel à projets

- 22 octobre 2007: ouverture du 2^o appel à projets 2008
- 2 janvier 2008 : clôture de la réception des projets 2008
- 13 et 14 mars : Evaluation scientifique des projets par le CS (sur la base de 4 expertises)
- 27 mars : avis de synthèse du CS sur les projets (travail en bureau)
- Début avril : transmission des avis et de la liste des projets classés A, B ou C aux Comités de pilotage régionaux.